

# Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2)

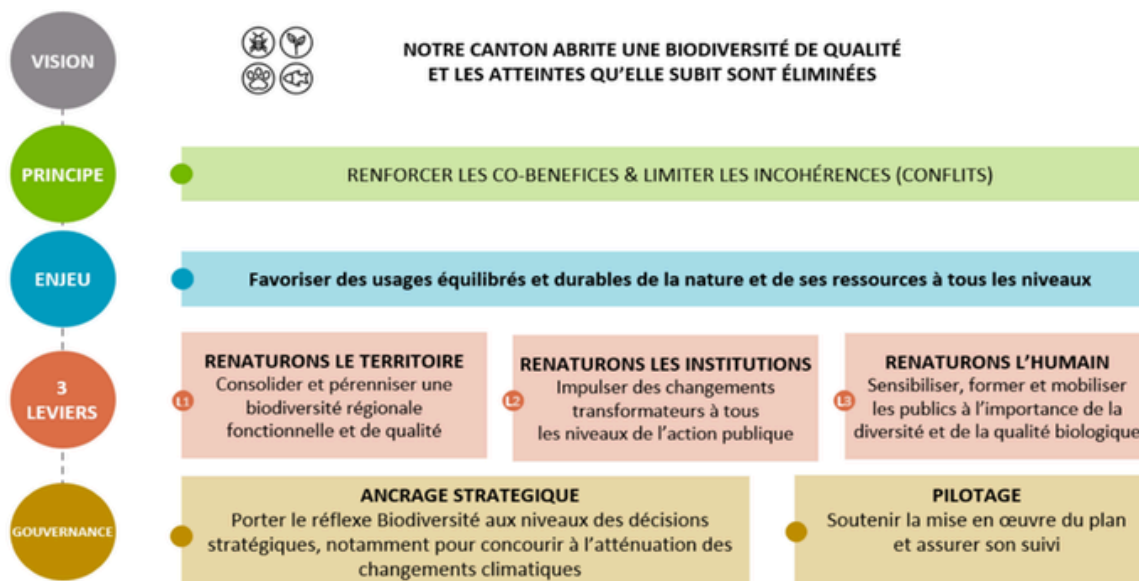
## Rapport annuel 2025

Le **Plan Biodiversité 2025–2030 (PB2)** s’inscrit dans la continuité du premier Plan Biodiversité 2020-2023 (PB1), qui a permis de mobiliser de nombreux acteurs et de mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain. Le PB2 vise à renforcer l’intégration de la biodiversité dans l’ensemble des politiques publiques, en cohérence avec les objectifs de la **Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG2030)**, tout en poursuivant les actions engagées dans le cadre du PB1<sup>1</sup>, en particulier celles s’inscrivant dans le moyen et le long terme.

Il repose sur une approche globale de la renaturation et s’articule autour de trois leviers complémentaires : le **territoire**, les **institutions** et les **pratiques humaines**. Cette structuration permet d’agir de manière transversale, en conciliant préservation de la biodiversité et usages du territoire.

Le présent document constitue le **bilan des actions menées en 2025**. Il présente, pour chaque levier, les **principales réalisations** ainsi que les **perspectives associées**. Une mise à jour des **indicateurs** pour l’année 2025 vient compléter cette analyse et est présentée en fin de document.

### Structure du PB2

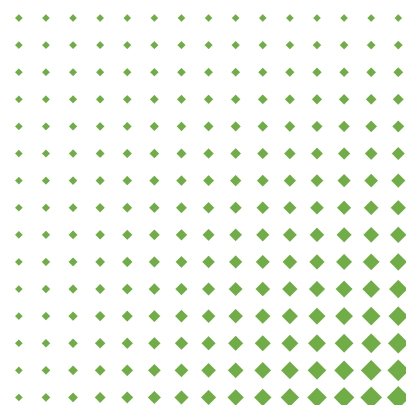


<sup>1</sup> Bilan 2025 des actions du PB1 publié sur <https://politiques-biodiversite.ge-en-vie.ch/>

Office Cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Rue des battoirs 7 - 1205 Genève - Tél. : 022 388 55 37

Contacts : Bryan Bourrat - [bryan.bourrat@etat.ge.ch](mailto:bryan.bourrat@etat.ge.ch)  
Emilie Yakoubian - [emilie.yakoubian@etat.ge.ch](mailto:emilie.yakoubian@etat.ge.ch)





## L1.1 - Infrastructure écologique : trame noire

### Introduction

La préservation des zones d'obscurité nocturne, ou **trame noire**, constitue un enjeu majeur pour la biodiversité genevoise. De nombreux animaux nocturnes et pollinisateurs dépendent de ces zones pour se nourrir, se reproduire et circuler. La pollution lumineuse fragmente ces habitats et peut réduire la résilience des écosystèmes. Le défi est de trouver un **meilleur équilibre** entre les **zones d'obscurité** et les **espaces** qui doivent être accueillants et garantir la sécurité de tous et toutes.

Le levier L1.1 vise à préserver et restaurer la trame noire sur l'ensemble du territoire cantonal, à travers :

- La **suppression** ou la **limitation** des points lumineux dans l'infrastructure écologique,
- La **conservation** des zones de nuit existantes,
- La mise en œuvre et la diffusion de la **directive trame noire**,
- La création d'un **observatoire de la nuit** et le développement de partenariats pour coordonner les actions.

### Actions prioritaires et planning de mise en œuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en œuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Restauration de la trame noire	Mise en route du projet de loi d'investissement sur l'IE	Suppression de 100% des points lumineux dans l'infrastructure écologique			
Préservation de la trame noire cantonale (nuit à conserver)	Mise en application et diffusion de la directive trame noire				
Création de l'observatoire de la Nuit	Développement de partenariats	Mise en œuvre			

### Résultats obtenus

Pour l'année 2025, plusieurs actions ont été menées pour restaurer et préserver la trame noire sur des sites représentatifs du canton :

o **Ville de Genève** : quatre sites ont été sélectionnés pour tester et adapter l'éclairage nocturne afin de réduire la pollution lumineuse :

- le parc des Croupettes,
- le pont des Acacias (au-dessus de l'Arve et des voies pour mobilités douces),
- la petite rade en centre-ville,
- le parc des Franchises, où la rénovation de l'éclairage a été initiée à l'automne 2025, avec une fin des travaux planifiée pour le premier trimestre 2026.

Sur les trois premiers sites, des **tests d'extinction** et **d'adaptation de l'éclairage** ont été réalisés d'avril à septembre 2025. Une **consultation de la population**, sur site ou en ligne, a été déployée en 2025, afin de recueillir le ressenti des usagers et usagères ; les résultats de cette phase pilote seront analysés en 2026.

o **Commune de Carouge** : diminution du nombre de points lumineux au stade de la Fontenette, permettant de réduire l'éclairage adjacent à l'Arve et de limiter les nuisances lumineuses sur ce corridor biologique d'importance cantonale.

o **Commune de Puplinge** : restauration de la trame noire sur le chemin de Champ-Dollon.

o **Commune de Meinier** : finalisation de l'étude de la trame noire en 2024, servant de base à la mise en œuvre future des actions sur le terrain.

Ces interventions, qui combinent actions techniques sur le terrain et études de perception auprès du public, constituent une première étape pour mesurer l'efficacité des mesures et préparer les interventions futures en faveur de la biodiversité nocturne.



## L1.1 - Infrastructure écologique : trame noire

Concernant le projet de **loi d'investissement pour l'infrastructure écologique (PL IE)**, il a été adopté en avril 2025 par le Conseil d'État à l'intention du Grand Conseil afin de financer des actions de revitalisation des corridors biologiques, incluant la réduction de la pollution lumineuse. Le projet est actuellement en discussion auprès du Grand Conseil, et un retour est attendu au premier semestre 2026.

De plus, en 2025, la **directive trame noire** a été mise en application et diffusée auprès des acteurs concernés, afin d'encadrer la préservation des zones de nuit à conserver sur le territoire cantonal.

Enfin, concernant la **création de l'observatoire de la nuit**, l'action est restée au stade de développement des partenariats, avec l'identification et les premiers échanges avec les acteurs concernés en vue de la mise en place de l'observatoire.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning prévu, avec une attention particulière portée à l'avancement du projet de loi d'investissement pour l'infrastructure écologique (PL IE), dont les décisions conditionneront le déploiement de plusieurs actions du levier.





## L1.2 - Sites protégés

### Introduction

La biodiversité cantonale, et en particulier les espèces les plus rares et menacées, est concentrée dans une **cinquantaine de sites protégés**, véritables **réservoirs de diversité écologique**. Bien que ces sites ne couvrent qu'une faible proportion du territoire (environ 2 %), leur richesse est exceptionnelle, comme en témoigne la réserve naturelle du Moulin de Vert, qui abrite plus de 700 espèces végétales et près de 300 espèces animales.

Le **programme de gestion des sites protégés** prévoit la mise en œuvre des **plans d'entretien**, le **suivi biologique des milieux** et des **populations d'espèces**, ainsi que des **mesures de valorisation** visant à revitaliser ou créer de nouveaux habitats tels que mares, étangs, forêts claires, milieux secs et humides, etc. Parallèlement, une réflexion est menée sur l'**identification** et la **mise sous protection** des **biotopes d'importance locale**.

### Actions prioritaires et planning de mise en œuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en œuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Elaboration, renouvellement, mise en œuvre et amélioration des plans de gestion	Vallon de La Laire et Marais de la Haute-Seymaz	Bois de Versoix et Bois des Mouilles	Mategnin et Prés-de-Villette	Bréquanne, Courtille-Challex, Crêt de Mandole, Chanières, les Grailles, Bois d'Avault et Bois du Milly-Bistoquette	Allondon et Moulin-de-Vert
Réactivation des plans de site	Vallon de l'Allondon et Vallon de l'Hermance	Vallon de l'Allondon			
Evaluation des moyens de recenser et protéger des milieux et habitats d'importance locale	Phase d'évaluation		Mise en œuvre		

### Résultats obtenus

En 2025, la **révision des plans de gestion** de deux sites protégés de grande importance au niveau cantonal a été lancée : le **Vallon de La Laire** et le **Marais de la Haute Seymaz**. Ces études visent à actualiser les connaissances et à adapter les mesures d'entretien et de valorisation de ces sites pour les 10 à 15 prochaines années.

La révision des autres plans de gestion se poursuivra dans les années à venir mais de manière décalée par rapport au planning.

La **réactivation du plan de site du Vallon de l'Hermance** a été lancée en 2025. Ce travail se poursuivra en 2026 avec pour objectif une adoption du nouveau plan de site en 2027.

Concernant le **Vallon de l'Allondon**, la mise sous protection en réserve naturelle fin 2024 garantit une protection renforcée, rendant la réactivation du plan de site non nécessaire.

Enfin, un mandat a été lancé en début 2026 afin de définir une **méthodologie standardisée d'identification** des **biotopes dignes de protection**, basée sur la flore, les milieux et la faune. En parallèle, le projet de révision du **règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF)** travail à clarifier la manière de reconnaître et protéger ces biotopes sur le plan légal.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. La révision des plans de gestion pour le Vallon de la Laire et le Marais de la Haute Seymaz continuera, de même que la réactivation du plan de site du Vallon de l'Hermance. Pour les milieux et habitats d'importance locale, le mandat lancé en janvier restera dans sa phase d'évaluation afin de définir les critères et procédures pour identifier les biotopes dignes de protection, avec une mise en œuvre planifiée à partir de 2027.



## L1.3 - Forêt

### Introduction

Les **forêts genevoises**, couvrant environ **11 %** du territoire, constituent des **habitats essentiels** et des **refuges** pour de nombreuses espèces végétales et animales, notamment des chauves-souris rares qui profitent des lisières, futaies irrégulières, clairières ou mares. Depuis le PB1, des progrès ont été réalisés pour renforcer l'**intégration de la biodiversité dans la gestion forestière**, diversifier les chênaies et améliorer la qualité écologique de certaines lisières dans les forêts privées.

Toutefois, les épisodes de sécheresse plus fréquents et l'évolution des pressions sur les milieux forestiers soulignent l'importance de mener des actions ciblées pour préserver des écosystèmes diversifiés et résilients. Pour la période 2025-2030, les axes principaux concernent le **maintien** et la **régénération des essences indigènes**, l'**adaptation de l'information sur les réserves** avec un **volet de sensibilisation positive**, la **consolidation d'un observatoire des lisières** via un outil géomatique, la **promotion des espèces cibles identifiées** et le **renforcement du concept de "forêt-éponge"** afin de préserver les milieux humides et soutenir la résilience des forêts face aux variations hydriques.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Diversification des essences forestières, y compris dans les forêts privées	Poursuite d'une gestion en forêt irrégulière, en favorisant la diversité des structures et des essences, notamment les essences indigènes rares ou peu représentées				
Elaboration d'une vision stratégique pour la signalisation et l'information en forêt	Révision du Concept d'Information sur les réserves		Mise en oeuvre		
Création d'un observatoire des lisières	Consolidation de l'observatoire Valorisation des résultats dans le cadre du rapport 2025 sur la durabilité des forêts		Valorisation et communication des résultats		
Valorisation des plans d'action, en particulier lors de la révision des plan de gestion des forêts	Révision des plans de gestion		Mise en oeuvre		
Restauration du régime hydrique forestier : comblement des fossés et ponctuellement création de nouvelles zones humides ; mise en connexion	Elaboration d'une vision couvrante des besoins Poursuite des travaux en opportunité		Mise en oeuvre couvrante		

### Résultats obtenus

En 2025, la **gestion en futaie irrégulière**, se maintient comme approche principale. Le maintien de la **chênaie** et la **diversification des essences forestières** ont été poursuivis dans les forêts domaniales et privées. Les inventaires décennaux réalisés entre 2013 et 2023 montrent que la composition des peuplements reste globalement stable. Les essences moins représentées (peuplier tremble, tilleul, hêtre, érable, bouleau, merisier, alisier torminal, châtaignier, poirier, cormier, ...) continuent d'être favorisées. Sur les surfaces privées, **725 ha** ont été gérés de manière durable, par ForêtGenève, dans le cadre de la promotion de la biodiversité.

Concernant la signalisation et l'information en forêt, la révision du **Concept d'information sur les réserves** est en cours. Une **stratégie globale d'accès du public aux espaces naturels et agricoles**, qui devrait aborder la question de la signalisation et des panneaux thématiques dans les parcours forestiers, est en préparation.

Le **plan de gestion des forêts communales d'Onex** a également été révisé. Par ailleurs, les plans de gestion de certaines communes sont actuellement en cours de révision. En 2026, un stagiaire travaillera sur des orientations de gestion destinées aux propriétaires privés, afin de renforcer la gestion durable favorisant la biodiversité sur ces surfaces.

La **consolidation de l'observatoire des lisières**, en particulier pour les lisières exposées à une pression anthropique due à la proximité de constructions, n'a pas pu être menée par manque de ressources et de temps.

Enfin, la **restauration du régime hydrique forestier** a avancé sur plusieurs chantiers. La **création de zones humides**, notamment à **Prés Bordon**, a été réalisée à 90 % fin 2025, avec les finitions prévues pour août 2026.



## L1.3 - Forêt

Le **comblement** et la **revitalisation des fossés** ont également été menés, avec environ **200 m de fossés totalement comblés** et plus de **1 km** ont été **revitalisés** par la création de petits bouchons et le surcreusement des fossés. Le chantier de Châtillon n'a pas encore été réalisé.

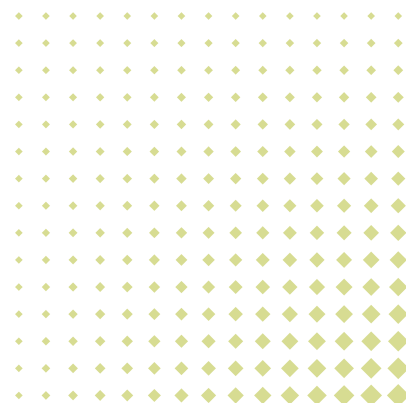
### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la diversification des essences forestières sera poursuivie, en favorisant les espèces moins représentées telles que le tremble, le tilleul, l'érable, le bouleau, ou le merisier, et en s'appuyant sur les résultats des inventaires décennaux. Des orientations de gestion à destination des propriétaires privés seront développées par l'association ForêtGenève afin de promouvoir une gestion durable de leurs parcelles.

La révision du Concept d'information sur les réserves se poursuivra dans le cadre de la stratégie globale d'accès du public aux espaces naturels et agricoles, avec pour objectif de mieux adapter la signalisation et de réduire le nombre de panneaux forestiers.

Les plans de gestion domaniaux et communaux feront l'objet d'une attention particulière : la révision des plans domaniaux est prévue d'ici 2030 et les plans de gestion communaux de la Ville de Genève, de Lancy et de Carouge seront finalisés et approuvés.

Enfin, la restauration du régime hydrique forestier se poursuivra, avec la finalisation des zones humides à Prés Bordon et la poursuite des travaux de comblement et de revitalisation des fossés, afin de renforcer la rétention d'eau et la résilience des forêts face aux variations hydriques.





## L1.4 - Arbres

### Introduction

Les arbres constituent des éléments structurants de l'infrastructure écologique et jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, en particulier lorsqu'ils sont indigènes, âgés ou intégrés dans des structures favorisant la connectivité écologique. Leur **préservation**, leur **gestion** et leur **renouvellement qualitatif** représentent ainsi un enjeu majeur, notamment en milieu urbain fortement contraint.

Dans la continuité des acquis de la période précédente, marquée par l'**adoption de la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine**, le levier L1.4 vise à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'arborisation. Il s'attache en particulier à orienter le **choix des essences**, les **modalités de plantation** et les **conditions de développement des arbres**, afin d'assurer une **arborisation durable, résiliente** face aux changements climatiques et **favorable** au vivant, tout en veillant à éviter toute atteinte aux milieux naturels sensibles.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Développement d'un outil de sélection des espèces d'arbres en situation urbaine	Création d'un groupe de travail et étude	Mise en oeuvre et contrôle du taux de reprise			
Intégration du triptyque eau-sol-arbre dans la planification et la plantation d'arbres en milieu urbain	Projets pilotes	Mise en oeuvre de manière systématique			

### Résultats obtenus

En 2025, les travaux préparatoires au développement d'un **outil d'aide à la sélection des espèces d'arbres** ont été engagés. Un groupe de travail réunissant la Ville de Genève, Genève 2050, le Jardin botanique et l'OCAN a été constitué. Une **première étude** a été lancée afin d'analyser des projets de plantations réalisés sur le territoire genevois au cours des 10 à 30 dernières années. Cette analyse porte sur un échantillon d'environ 25 projets menés par le canton et les communes et vise à constituer une base de données permettant d'identifier les **conditions de plantation** et les **essences** présentant les **évolutions les plus favorables** ou, au contraire, des **difficultés de développement**. Les résultats de cette étude, attendus au premier trimestre 2026, serviront de base à l'élaboration de fiches-conseils pour les plantations futures.

L'année 2025 a été également consacrée au renforcement de la coordination interoffices autour du **triptyque eau-sol-arbre**. Des réunions régulières ont été poursuivies entre les offices concernés et des demi-journées de formation seront organisées au sein de chacun des trois offices afin de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs concernés et d'harmoniser les pratiques de préavis. Cette phase visait à consolider une compréhension commune du triptyque et à favoriser son intégration transversale dans les projets. Aucun projet pilote n'a été formellement lancé en 2025 mais la mise en place d'un ou plusieurs projets pilotes est prévue à la suite de ces travaux préparatoires.

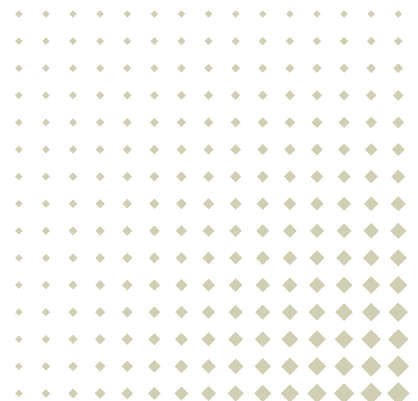
Parallèlement, la refonte de la **Réglementation sur la conservation de la végétation arborée (RCVA)** s'est poursuivie en vue de son évolution vers le **Règlement sur la protection et le développement du patrimoine arboré (RPDPA)**. Dans ce cadre, plusieurs ateliers ont été organisés en 2025 avec des professionnels et des représentantes et représentants de différents offices, afin d'alimenter la réflexion et d'assurer une prise en compte élargie des enjeux liés à la protection et au développement du patrimoine arboré.



## L1.4 - Arbres

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning prévu, avec l'analyse des résultats de l'étude sur les plantations existantes, la poursuite des travaux de refonte du cadre réglementaire relatif au patrimoine arboré, ainsi que la mise en place des premiers projets pilotes visant à intégrer de manière opérationnelle le triptyque eau-sol-arbre dans la planification et la plantation d'arbres en milieu urbain.





## L1.5 - Lac & Cours d'eau

### Introduction

Les **écosystèmes aquatiques** du canton, comprenant le lac, les cours d'eau, mares et étangs, subissent d'importantes pressions liées aux activités humaines, à l'artificialisation des terres et aux dérèglements climatiques. Près de la moitié des cours d'eau cantonaux présente un état écologique insatisfaisant, et de nombreuses espèces aquatiques sont en mauvais état de conservation selon les listes rouges suisses.

Lors du premier Plan biodiversité (PB1), des actions telles que l'**identification des sites aquatiques d'intérêt** et l'**élaboration de plans d'entretien** ont permis de réduire certaines pressions et de développer des méthodes scientifiques pour mieux comprendre les effets des dérèglements climatiques.

Pour la **période 2025-2030**, les actions seront renforcées afin de soutenir la biodiversité par une approche globale de **revitalisation du grand cycle de l'eau** et des **écosystèmes aquatiques**. Cela comprend la **renaturation** et la **revitalisation des rives** et des **cours d'eau** pour créer des zones de quiétude, de reproduction et d'alimentation, la création d'accès à la baignade pour la population hors des zones sensibles, la protection des milieux fragiles et l'amélioration des habitats piscicoles, ainsi que la mise en œuvre d'actions pour maintenir les **débits d'étiage** et la **qualité de l'eau**. Ces mesures visent également à recréer des conditions favorables au retour d'**espèces emblématiques**, comme la loutre, et à associer la société civile à la gouvernance des bassins versants afin de porter des actions fédératrices et exemplaires.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Soutien des débits d'étiage (Aire, Drize)	Mise en œuvre des actions pour les bassins versants de l'Aire		Mise en œuvre des actions pour les bassins versants de la Drize		
Création et restauration de milieux sensibles du petit lac	Appui aux actions des propriétaires privés		Roselière de Cognony, appui aux privés	Renaturation Vengeron, appui aux privés	Appui aux actions des privés
Revitalisation des cours d'eau en zone rurale	Structuration des habitats piscicoles de la Seymaz		Amélioration des habitats piscicoles de l'Allondon		
	Renaturation de 2000 mètres linéaires de cours d'eau communaux (PL IE)				
Renat. des cours d'eau urbains	Image directrice Nant d'Avril	Remise à ciel ouvert de la Drize et début des travaux de renaturation du Nant d'Avril			
Recréation des conditions favorables au retour de la loutre	Traitement micro-polluants STEP Vilette	Renat. Nant de Bois Carrien, éval. Arve et Rhône	Traitement micropolluants STEP Aire	Evaluation de l'état écologique du Rhône à n+5	
	Mise en œuvre du plan d'actions Rhône 2025-2030 incluant des actions sur les volets de renaturation, de migration piscicole, d'éclusées et de charriage				

### Résultats obtenus

En 2025, plusieurs avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre des actions en faveur des écosystèmes aquatiques. Concernant le **soutien des débits d'étiage**, des études préliminaires ont été réalisées pour le **bassin versant de l'Aire** et une autorisation de construire a été déposée pour la mise en œuvre des actions prévues.

La **création** et la **restauration des milieux sensibles du Petit-Lac** ont également progressé. Une **directive relative à la protection des herbiers lacustres** a été adoptée en **avril 2025**, constituant un résultat phare de l'année. Par ailleurs, l'OCAN et l'OCEau ont renforcé leur collaboration afin d'assurer des préavis concordants pour les projets situés sur les rives et les cours d'eau. Au total, **104 préavis** ont été traités en 2025 concernant le lac et les rivières, dont **45** spécifiquement liés au lac et à la protection de la qualité de son eau.



## L1.5 - Lac & Cours d'eau

Concernant la **revitalisation des cours d'eau en zone rurale**, les travaux de structuration des habitats piscicoles de la **Seymaz** ont été réalisés en 2024. Ce projet illustre la volonté de redonner à la Seymaz un fonctionnement plus naturel, tout en respectant les spécificités d'un environnement périurbain vivant et fréquenté. Par ailleurs, le projet de **loi d'investissement pour l'infrastructure écologique** a été adopté en avril 2025 par le Conseil d'État à l'intention du Grand Conseil afin de financer des actions de revitalisation des corridors biologiques, incluant notamment la revitalisation de cours d'eau communaux. Le projet est actuellement en discussion auprès du Grand Conseil, et un retour est attendu au premier trimestre 2026.

La **renaturation des cours d'eau urbains** a également progressé. Les **450 premiers mètres** de la **Drize**, remis à ciel ouvert dans les quartiers de l'Étoile et des Acacias à Genève, ont été officiellement inaugurés en novembre 2025, avec un **objectif de 2,5 km** de rivière à l'air libre d'ici 2035. Parallèlement, le projet de **renaturation du Nant d'Avril** a franchi une étape importante avec le lancement, en 2025, d'un appel d'offres pour sélectionner le bureau mandataire chargé d'élaborer l'image directrice du projet, mandat qui se poursuit en 2026. Enfin, les **connaissances sur l'état des cours d'eau** ont été renforcées grâce à la mise à jour d'une **carte d'écomorphologie** sur le SITG, permettant notamment d'identifier les tronçons naturels et les sections enterrées.

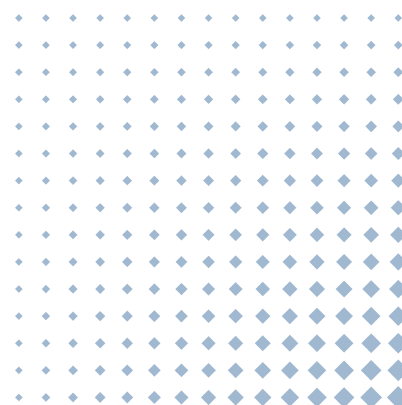
Plusieurs actions contribuent également à recréer des conditions favorables au retour de la **loutre**. À ce titre, la mise en service en 2024 d'une **quatrième filière de traitement dédiée aux micropolluants** à la station d'épuration (STEP) de **Villette** constitue une avancée majeure. Cette réalisation, à la fois pionnière et novatrice pour le canton, se distingue notamment par sa **dimension transfrontalière**. En effet, cette nouvelle filière permet de traiter non seulement les eaux usées suisses issues de la **STEP de Villette**, mais également les effluents en provenance de la **STEP française d'Ocybèle**. Ce dispositif contribue ainsi de manière significative à l'amélioration de la qualité des eaux de l'Arve, puis du Rhône, qui en sont les bénéficiaires directs.

De plus, les travaux d'une installation similaire sont en cours à la **station d'épuration d'Aire**, avec une mise en service prévue en 2027. Le suivi de la qualité des cours d'eau se poursuit par un tournus annuel sur les 6 grands bassins versants transfrontaliers, avec une campagne prévue en 2026 sur l'Arve et le Rhône. Par ailleurs, la mise en œuvre du **plan d'actions Rhône 2025-2030** a débuté avec le recrutement, en 2025, d'une personne chargée de coordonner sa réalisation.

Concernant le lac Léman, l'année 2025 a permis de mettre à jour la **cartographie des herbiers du lac** et de réaliser un **inventaire des espèces exotiques envahissantes** présentes dans le lac.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. La publication du rapport sur l'état de santé du Petit-Lac sur les dix dernières années permettra de dresser un bilan des évolutions écologiques observées. L'année marquera également le lancement du programme stratégique de protection des eaux, destiné à renforcer de manière coordonnée les actions en faveur de la qualité des eaux et de la préservation des milieux aquatiques.





## L1.6 - Nature en campagne

### Introduction

L'aire agricole genevoise, qui couvre près de la moitié du territoire cantonal, joue un rôle central à la fois dans la **production alimentaire locale** et dans le **maintien de la biodiversité**. Les milieux agricoles abritent en effet de nombreux habitats naturels et semi-naturels indispensables à des espèces étroitement liées à la campagne, notamment pour l'alimentation, la reproduction et les déplacements. Les exploitations agricoles contribuent ainsi directement au **fonctionnement de l'infrastructure écologique cantonale**.

Les actions menées ces dernières années, en particulier dans le cadre des **réseaux agro-environnementaux**, ont permis d'obtenir des résultats encourageants pour plusieurs espèces cibles de l'aire agricole, confirmant l'intérêt de démarches **conciliant pratiques agricoles et enjeux écologiques**. Dans ce contexte, le levier L1.6 vise à poursuivre et renforcer ces dynamiques, en améliorant la qualité des habitats agricoles, en développant les synergies entre biodiversité et production – notamment par le recours à la biodiversité fonctionnelle – et en assurant un suivi de l'évolution des espèces liées à l'aire agricole.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Création de structures pour renforcer l'infrastructure écologique (plantation d'arbres, de haies vives, de zones humides, etc.)	Création d'habitats en collaboration avec les partenaires (agriculteurs, mandataires réseaux, associations, etc.)				
Etude et promotion de la biodiversité fonctionnelle dans les parcelles agricoles (projet AUXI-GEN)	Campagnes d'échantillonnage		Résultats	Communication	
Mise en place du deuxième suivi de la biodiversité de l'aire agricole				Elaboration de l'appel d'offre	Suivi

### Résultats obtenus

En 2025, plusieurs actions ont été menées pour développer des **habitats favorables** à la biodiversité dans les parcelles agricoles. Des **plantations d'arbres indigènes**, de **fruitiers haute-tige**, ainsi que de **haies vives**, ont été réalisées en collaboration avec les agriculteurs, les propriétaires, les mandataires des réseaux et les communes. Ces interventions ont concerné les communes de **Choulex, Puplinge, Gy et Satigny**. En parallèle, des plantations similaires ont été réalisées dans le cadre des réseaux, avec l'appui des mandataires. Au total, plus de **150 plantations** ont été réalisées au cours de l'automne-hiver 2024/2025, contribuant ainsi à renforcer l'infrastructure écologique et à diversifier les habitats du territoire agricole.

Le projet **AUXI-GEN**, visant à tester l'effet des surfaces de promotion de la biodiversité sur les auxiliaires et leur rôle dans la lutte biologique, a poursuivi sa mise en œuvre en 2025. La **troisième campagne d'échantillonnage** s'est achevée et la dernière campagne a été engagée, couvrant un total de **50 sites** sur l'ensemble du canton. Des pièges ont été installés pour observer les populations d'insectes et évaluer l'efficacité des surfaces de promotion de la biodiversité, fournissant des données pour adapter les pratiques agricoles favorables à la biodiversité fonctionnelle.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning prévu, avec la réalisation de nouvelles plantations et la consolidation des habitats créés. Le projet AUXI-GEN entrera dans sa dernière campagne d'échantillonnage, permettant d'affiner l'évaluation des pratiques favorables à la biodiversité fonctionnelle et de guider les initiatives futures sur l'ensemble du territoire agricole.



## L1.7 - Nature en ville

### Introduction

Malgré une pression démographique importante en zone urbaine, qui couvre **30 % du territoire genevois**, une biodiversité résiduelle subsiste grâce aux parcs, jardins et corridors biologiques. Ces espaces permettent à des espèces communes, telles que le hérisson, l'écureuil ou le pic vert, de vivre en milieu urbain tout en offrant aux citoyens un cadre de vie agréable. Les outils d'accompagnement comme le **Référentiel biodiversité** ou la **charte Quartier en Transition** permettent désormais aux offices planificateurs, constructeurs et partenaires de mieux intégrer la biodiversité dès la conception des projets.

Cependant, la réduction constante des surfaces disponibles pour la biodiversité accentue l'urgence de développer des projets de renaturation sur le terrain. La période 2025-2030 mettra donc l'accent sur la **multiplication de ces projets**, impliquant l'État, les communes, les propriétaires, entreprises, associations, fondations et citoyens. Les priorités identifiées incluent l'utilisation systématique d'**outils d'aide à la conception** pour comparer les variantes, l'**assainissement des structures artificielles** piégeant la faune, le **renforcement de l'infrastructure écologique urbaine**, le **verdissement du patrimoine bâti** via toitures et façades végétalisées, et la diffusion des **pratiques d'entretien différencié** afin de préserver et renforcer la biodiversité urbaine.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Assainissement des structures artificielles piégeant la faune	Mise en route du projet de loi d'investissement, études préliminaires, études de projets	Assainissement de 50 structures			
Création de réservoirs et corridors de l'IE en zone urbaine		Création de 10 étangs urbains, requalification de 10 préaux d'écoles primaires et de 4000 ml de haies			
Promotion d'une écologie urbaine renforcée, notamment grâce à un verdissement qualitatif du patrimoine bâti		Végétalisation de 7 ha de toitures et 1400 aménagements			
Diffusion des bonnes pratiques de l'entretien différencié	Diffusion interne Etat et par le biais des plateformes 1001sitesnatureenville et 1001jardins				
Accompagnement des offices planificateurs, constructeurs et des partenaires	Validation du Référentiel biodiversité	Diffusion, coordination et formation			
Diffusion de fiches techniques auprès de la population et des propriétaires	Restructuration 1001sitesnatureenville	Promotion 1001sitesnatureenville et 1001jardins			

### Résultats obtenus

En 2025, plusieurs actions concrètes ont été menées pour renforcer la biodiversité en milieu urbain. Dans le cadre de l'**assainissement des structures artificielles** piégeant la faune, un **projet pilote de marquage de vitrages anticollision** pour les oiseaux a été réalisé en décembre 2025 au **Pavillon de danse de la Ville de Genève**, portant sur une surface de **80 à 100 m<sup>2</sup>**.

La **création de réservoirs** et de **corridors de l'infrastructure écologique (IE)** a également progressé : un **étang urbain de 100 m<sup>2</sup>** a été aménagé au collège de Saussure et un **étang temporaire de 14 m<sup>2</sup>** dans le quartier de Vidollets à Vernier. Le préau de la Place Favre à Chêne-Bourg a été **désimperméabilisé et végétalisé sur 118 m<sup>2</sup>** avec plantation d'arbres et d'arbustes. Au parc de la Petite-Boissière, **3 540 m<sup>2</sup>** ont été transformés par l'élimination des lauriers, la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes et la création de prairies.



## L1.7 - Nature en ville

Le préau du CFPT à Lancy a été aménagé sur **440 m<sup>2</sup> avec plantations** et installation d'une pergola. Par ailleurs, **248 m de haies indigènes** ont été plantés et cinq toitures ont été végétalisées pour un total de **2 578 m<sup>2</sup>**, contribuant à un verdissement qualitatif du patrimoine bâti et au renforcement des habitats pour la faune urbaine.

En matière de diffusion des bonnes pratiques d'entretien différencié, une première session pour les **Établissements Publics Autonomes (EPA)** a été réalisée, avec une diffusion interne à l'État et via les plateformes **1001sitesnatureenville** et **1001 jardins**. Des discussions ont été engagées avec l'OCBA pour réactualiser le **plan d'entretien différencié** sur la parcelle d'André-Chavanne, dont la mise en œuvre est prévue en 2026-2027.

L'accompagnement des offices planificateurs, constructeurs et partenaires a été poursuivi : le **Référentiel biodiversité** sera présenté en avril 2026 en plateforme interdépartementale (PFI), avec une diffusion prévue au deuxième semestre 2026.

Enfin, la diffusion de **fiches techniques** et de **conseils** auprès de la population et des propriétaires a été engagée. La restructuration de la plateforme **1001sitesnatureenville** est en cours et les fiches conseils restent accessibles sur le site [ge.ch](http://ge.ch).

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. La création de réservoirs et de corridors de l'infrastructure écologique en zone urbaine se poursuivra, ainsi que les aménagements paysagers déjà engagés, les plantations d'arbres, d'arbustes et de haies indigènes et les végétalisations de toitures.

Les bonnes pratiques d'entretien différencié continueront à être diffusées auprès des EPA et des autres acteurs concernés, avec la mise en œuvre du plan réactualisé sur la parcelle d'André-Chavanne prévue en 2026-2027.

Le Référentiel biodiversité, normalement validé en avril 2026, sera diffusé au deuxième semestre 2026 et servira à accompagner les offices planificateurs, constructeurs et partenaires.

La restructuration de la plateforme 1001sitesnatureenville se poursuivra, et les fiches conseils resteront disponibles sur [ge.ch](http://ge.ch) pour la population et les propriétaires.





## L1.8 - Faune

### Introduction

La faune genevoise se caractérise par une richesse exceptionnelle, comprenant près de **20'000 espèces**, allant des vertébrés emblématiques aux nombreux invertébrés essentiels au fonctionnement des écosystèmes. Ces dernières années, la **gestion ciblée des réserves naturelles** et la **création de nouveaux habitats**, notamment en zone agricole, ont permis d'améliorer la qualité des habitats et de favoriser le retour ou la préservation d'espèces indicatrices et emblématiques.

Le levier L1.8 vise à poursuivre et renforcer ces efforts, en mettant particulièrement l'accent sur la **protection des groupes méconnus**, la **réintroduction d'espèces disparues** comme la rainette, et la **prévention de l'installation d'espèces exotiques envahissantes**, telles que le ragondin. L'objectif est de consolider la résilience des populations locales, d'assurer le maintien de la biodiversité et de renforcer le réseau d'habitats de haute qualité sur l'ensemble du canton.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Sauvegarde de groupes d'invertébrés méconnus et oubliés	Rédaction et mise en oeuvre des fiches et plans d'action, multiplication des micro-habitats, diffusion du guide des bonnes pratiques, inventaires et sensibilisation				
Réintroduction d'espèces disparues, comme la rainette	Mise à jour PA et recherche de population source	Lâchers, campagne d'information et monitoring			
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier le ragondin	Monitoring, veille sur les systèmes de piégeage et d'éradication, intervention en cas d'arrivée et coopération transfrontalière				

### Résultats obtenus

Dans le cadre de la RPT 20-24, **huit fiches actions** ont été rédigées pour **huit espèces d'invertébrés** : l'**anthaxie de Suzanne**, la **ménésie à deux points**, la **chlénie veloutée**, la **demi-lune grise**, la **cicadelle cobalt**, le **fourmilion panthère**, le **dolomède des roseaux** et la **decticelle carroyée**. Pour cette dernière, une mise à jour de la fiche d'action a été réalisée en 2025.

De plus, en 2025, la rédaction de nouvelles fiches d'action a été initiée pour le **grand hanneton des sables**, le **conocéphale des roseaux**, le **carabe noduleux** et la **feuille-morte du prunier**, grâce à des prospections ciblées complémentaires sur le terrain.

Une révision de l'indicateur du PB2, « **Nombre de fiches spécifiques invertébrés** », a été réalisée pour ce levier afin de mieux refléter l'intégration des fiches d'action dans les politiques sectorielles et leur mise en pratique. Le nouvel indicateur retenu est « **Prise en compte des invertébrés dans les politiques sectorielles** », défini comme le nombre de fiches intégrées et mises en oeuvre dans les différentes politiques sectorielles.

Les inventaires et le suivi des espèces prioritaires ont été poursuivis, avec un accent particulier sur les **papillons de nuit**. De nouvelles prospections ciblées ont été réalisées pour le **conocéphale des roseaux**, le **hanneton des sables** et certaines **sésies**, permettant d'identifier de nouvelles stations pour certaines espèces prioritaires et quelques espèces remarquables non spécifiquement recherchées.

Parallèlement, plusieurs mandats initiés en 2024 ont été poursuivis afin d'évaluer l'effet des mesures et des structures des habitats, notamment pour les **milieux embuissonnés** et **ourlets thermophiles**, ainsi que pour la **bacchante**, les **abeilles sauvages** (ce qui a mené à la rédaction d'une stratégie cantonale en 2024), la **cigale rouge** et trois espèces de **lestes**. Les résultats de ces évaluations sont attendus en 2026 et alimenteront l'adaptation des mesures de conservation.



## L1.8 - Faune

Des actions de sensibilisation ont été menées, incluant le maintien du site web et l'organisation des deuxièmes **Rencontres de la faune genevoise**. La parution de **l'Atlas des libellules du bassin genevois**, finalisée en 2025, a eu lieu début 2026. Concernant le **guide pour les abeilles sauvages**, le livret a été diffusé ces dernières années auprès des SIG, des services d'espaces verts, de l'Université de Neuchâtel et du grand public.

Parallèlement, en 2025, les travaux préparatoires à la **réintroduction de la rainette** se sont poursuivis. Ils incluent la mise à jour du plan d'action, la poursuite de la création et de l'entretien de petits plans d'eau temporaires, ainsi que la recherche de populations sources et la coordination transfrontalière pour préparer les étapes de lâchers et le suivi spécifique.

Enfin, des actions concrètes ont été menées en 2025 pour **prévenir et gérer la présence du moustique tigre**, un insecte vecteur potentiel de maladies tropicales. De mai à octobre, une **permanence** organisée à l'OCAN chaque vendredi après-midi a permis de distribuer gratuitement au grand public un **anti-larve BTI** (*Bacillus thuringiensis israelensis*), un produit naturel ciblant les larves de moustiques dans les petites accumulations d'eau artificielles. Parallèlement, un **exercice sanitaire** grandeur nature a été réalisé les 25 et 26 juin à Thônex. Dans ce test, l'OCS et l'OCAN ont simulé une situation d'alerte en cas de transmission locale d'une maladie tropicale liée au moustique tigre. Les opérations ont inclus l'information des résidents, la simulation d'une intervention de démoustication ciblée des moustiques adultes et l'utilisation d'un produit naturel biodégradable pour traiter les sites à risque, afin de limiter l'impact sur les pollinisateurs et l'environnement. Ces actions ont permis de tester et sensibiliser la population et les acteurs locaux aux mesures de prévention, tout en expérimentant en conditions réelles les procédures prévues en cas d'alerte sanitaire. Finalement, le moustique tigre fait l'objet d'un **suivi renforcé**, basé sur les signalements citoyens, permettant de cartographier les zones colonisées, d'orienter les traitements larvaires et de prévenir les risques sanitaires.

Une information ciblée encourage les communes et la population à éliminer les gîtes larvaires, levier essentiel pour limiter sa prolifération.

De son côté, le **frelon asiatique** mobilise également une forte coordination, avec traitement des signalements, recherche active et destruction précoce des nids, réduisant notamment les impacts sur l'apiculture. La fourmi **Tapinoma magnum** fait l'objet d'un suivi et d'actions de limitation des nuisances.

Par ailleurs, la **stratégie cantonale pour la faune exotique envahissante** est en cours de formalisation. Une convention-programme, adoptée en 2025 conjointement avec la Confédération pour la période 2025–2028, encadre ces interventions. Sur le territoire genevois, l'action se concentre sur la lutte contre le **ragondin**, avec pour objectif d'éliminer les individus tentant de s'installer dans des biotopes favorables aux castors, notamment à Moulin-de-Vert, aux Teppes de Verbois et à La Touvière, et de prévenir la colonisation du bassin lémanique par l'espèce.

### Perspectives et prochaines étapes

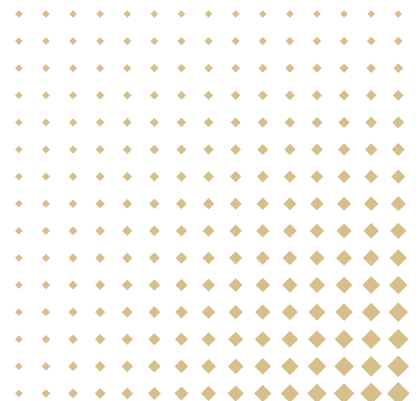
En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning prévu, avec la consolidation des suivis et prospections engagés en 2025. Les inventaires et mandats en cours permettront d'affiner les plans d'action pour les invertébrés méconnus et oubliés, en privilégiant désormais les espèces ou groupes d'espèces associés à des milieux où la gestion peut encore progresser, et en renforçant la coordination avec les gestionnaires de sites pour rendre la production de fiches plus ciblée et pertinente. Les actions de sensibilisation et de diffusion des connaissances se poursuivront également.

Les travaux préparatoires à la réintroduction de la rainette se maintiendront, incluant l'entretien des plans d'eau et la coordination transfrontalière en vue des étapes de lâchers et de suivi.



## L1.8 - Faune

Enfin, les mesures de prévention et de surveillance du ragondin se poursuivront, dans le cadre de la stratégie cantonale pour la faune exotique envahissante, avec un suivi renforcé des zones à risque et la coopération transfrontalière. L'objectif reste d'éliminer les individus tentant de s'installer dans des biotopes favorables aux castors et de prévenir la colonisation du bassin lémanique, en s'appuyant sur les conventions et programmes mis en place pour la période 2025–2028.





## L1.9 - Flore et Fonge

### Introduction

La flore et la fonge constituent les éléments essentiels des milieux naturels et semi-naturels, offrant des habitats indispensables à la faune indigène et contribuant à la qualité écologique du canton. Genève abrite près de **4'000 espèces** de plantes, lichens, mousses et champignons, dont la préservation et la valorisation restent une priorité.

Les actions prévues dans le cadre du Plan Biodiversité visent à **maintenir et renforcer les connaissances** sur la **flore** et la **fonge genevoises**, à développer des mesures de conservation ciblées pour les espèces rares ou menacées, et à favoriser la diversification des milieux, notamment en milieu urbain et en zone agricole. Le soutien des **sociétés botanique et mycologique** ainsi que des institutions telles que le **Jardin Botanique** et **HEPIA** est un appui clé pour la mise en œuvre de ces actions.

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de pressions anthropiques, la vigilance face aux **espèces exotiques envahissantes** reste un axe central, avec des mesures visant à limiter leur impact sur la végétation indigène et à éviter toute introduction d'espèces à potentiel envahissant.

### Actions prioritaires et planning de mise en œuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en œuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Création d'une base de données "sols-végétation"	Préparation de l'inventaire	Terrain	Rédaction des caractéristiques pédologiques des milieux naturels		
Conservation des espèces dans les surfaces de promotion de la biodiversité	Poursuite du plan d'actions vigne : semis complémentaires	Identification des espèces pour les ZHUM et suivi des vignes	Multiplication des espèces et sélection des ZHUM	Semis ZHUM et suivis vignes	
Adoption d'une nouvelle stratégie espèces exotiques envahissantes	Rédaction et validation de la stratégie	Mise en œuvre			

### Résultats obtenus

En 2025, la préparation de l'**inventaire sols-végétation** a été initiée en collaboration avec le service des sols du GESDEC. **Cinq milieux d'intérêt** ont été sélectionnés pour constituer la base de l'inventaire, incluant des milieux naturels représentatifs et une gravière remblayée. Cette phase a permis de poser les fondations de la collecte de données et de définir les méthodes pour les relevés à venir, en vue d'une **poursuite de l'inventaire** entre 2026 et 2028 et de la **rédaction des caractéristiques pédologiques** des milieux genevois prévue en 2029.

Pour les **surfaces de promotion de la biodiversité**, le **plan d'actions vigne** a été poursuivi en 2025. Des semis complémentaires ont été réalisés sur cinq parcelles, contribuant à renforcer la diversité végétale et à améliorer la qualité des habitats pour les espèces liées aux vignobles. Ces interventions s'inscrivent dans un suivi régulier qui permettra d'évaluer l'efficacité des mesures et de guider les semis futurs.

Dans le cadre du **projet ZHUM**, l'année 2025 a été consacrée à l'**identification des espèces spontanées** présentes dans plusieurs mares du canton et à la proposition de mesures d'introduction ciblées. Parallèlement, la **mesure d'extension des habitats pionniers** a été appliquée à certaines zones humides, combinant pâturage et inondation temporaire pour créer des conditions favorables aux espèces pionnières du **Nanocyperion**, un type de milieu extrêmement rare en Suisse. Ces actions visent à restaurer et enrichir la biodiversité spécifique de ces milieux fragiles et à renforcer l'infrastructure écologique cantonale.

Concernant l'adoption d'une nouvelle **stratégie d'espèces exotiques envahissantes**, un poste dédié à cette thématique a été recruté à la fin de l'année 2025 et débutera au premier semestre 2026. Il sera chargé de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PB2, renforçant la capacité de l'État à anticiper et gérer les impacts de ces espèces sur la flore et la fonge genevoises.



## L1.9 - Flore et Fonge

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning prévu. La collaboration avec le GESDEC sera maintenue pour l'inventaire des milieux naturels, en incluant à cette étape le relevé des caractéristiques végétales et la cartographie initiale des zones avant interventions.

Pour le plan d'action vigne, les semis et les suivis se poursuivront afin de renforcer la diversité végétale et l'efficacité des mesures.

Dans le cadre du projet ZHUM, les interventions sur les mares et les zones humides pionnières se poursuivront avec un suivi de l'évolution des espèces introduites et spontanées.



**L1.10 - Sols**



**Introduction**

Les **sols** jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et dans la production alimentaire. Leur fertilité dépend notamment d'une biocénose diversifiée et biologiquement active, comme le souligne l'**ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol)**. Pourtant, la connaissance de la biodiversité des sols et des processus écologiques qui s'y déroulent reste encore limitée en Suisse.

Le levier L1.10 vise à **renforcer cette base de connaissances** à l'échelle cantonale, notamment en développant des **analyses complémentaires** du monitoring existant, en **valorisant les données** collectées et en **accompagnant les changements de pratiques** en matière de gestion et d'usage des sols. Il s'inscrit dans l'élaboration d'une **Stratégie Sols** dédiée à la préservation et à la régénération de cette ressource essentielle.

**Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre**

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Etude de la biologie du sol sur 103 points à travers le canton	Rapport et données sur le SITG, résultats dans la stratégie sols	Communication en lien avec le monitoring (Story map GESDEC)	Points suppl. à analyser en fonction des typologies de sol et rapports complémentaires		
Suivi de la biologie dans des parcelles agricoles	Mise en oeuvre du projet Résulterre		Rapports complémentaires		
Accompagnement au changement de comportement, sensibilisation et communication autour du sol	Elaboration d'une stratégie sol et son plan d'actions	Adoption de la stratégie/ du plan d'actions et diffusion	Mise en oeuvre des actions d'accompagnement, de sensibilisation, de communication		
Création de fosse : démonstration cantonale, supports didactiques, etc.	Support didactique (story map sols)	Support didactique diffusable (web, papier)	Création de fosses de démonstration (n = 1)	Création de fosses de démonstration (n = 3)	Catalogue didactique diffusable (web, papier)

**Résultats obtenus**

Le suivi de la biodiversité des sols repose sur l'analyse de **103 points** répartis sur l'ensemble du canton, initialement prévus pour le monitoring des polluants. En 2025, les **analyses microbiologiques** ont débuté à l'automne et se poursuivront jusqu'au printemps 2026. Ces travaux permettront de produire un rapport détaillé sur la **qualité et la biodiversité des sols**, intégrant les données existantes sur les polluants et leur impact potentiel sur la vie du sol.

Les résultats de ces analyses seront centralisés et valorisés dans le SITG et constitueront une base essentielle pour la future **Stratégie Sols**. Ce monitoring est jugé crucial pour mieux comprendre la biologie du sol et orienter les actions de préservation et de régénération des sols à l'échelle cantonale.

Dans le cadre du projet **Résulterre**, la teneur en matière organique des sols a été analysée afin de mieux comprendre et suivre la biodiversité microbienne et la santé globale des sols agricoles. Les premières campagnes ont été menées entre l'automne 2024 et le printemps 2025. À ce jour, **720 parcelles (1200 ha)** ont été analysées, fournissant une base de données solide pour évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la biologie du sol et orienter les mesures de gestion et de préservation.

Concernant l'**élaboration de la Stratégie Sol** et de son plan d'actions 2025, une première étape a été franchie avec un accent particulier sur la sensibilisation et la communication autour des sols. Des rencontres avec les acteurs de terrain ont permis d'identifier les besoins et les manques en matière de formation et de portage de ces thématiques, ce qui a conduit à la mise en place d'une formation pour les professionnels liés aux chantiers et aux paysagistes, co-créée avec la FFPC. Par ailleurs, des participations à des cours avec les architectes paysagistes de l'HEPIA ont contribué à renforcer la diffusion de connaissances pratiques sur la protection des sols.

## L1.10 - Sols



Dans le cadre du **tryptique Eau-Sol-Arbre**, une **fiche d'action** dédiée à la **désimperméabilisation des sols** en ville est prévue pour publication en 2026, complétant ainsi les efforts de sensibilisation et de promotion de pratiques favorables à la biodiversité et à la santé des sols.

À propos de la **création de fosses**, le projet de **démonstration cantonale** s'est poursuivi en 2025 avec la mise en place de **six fosses expérimentales** sur le site de l'HEPIA à Lullier, présentant différents types de substrats tout en maintenant le même ensemencement végétal. Ces fosses permettent de recréer un sol en combinant des matériaux d'excavation avec du compost, et servent de support pour le suivi de la flore et des sols présents.

Parallèlement, le site **Story Map Sols** reste disponible comme support didactique et source d'informations pour le grand public, contribuant à la sensibilisation et à la diffusion de connaissances sur la biodiversité des sols et leur fonctionnement.

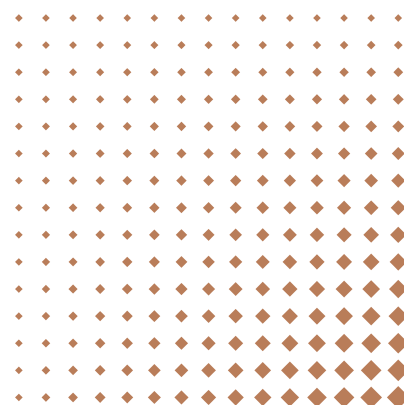
Finalement, dans le cadre d'un mandat mené conjointement avec l'OCAN, une **caractérisation des sols genevois en lien avec la végétation** associée a été entreprise, afin d'analyser les corrélations entre types de sols et flores spécifiques. À ce jour, **cinq milieux** ont été étudiés (dont le mésobromion), avec pour objectif la poursuite du travail à raison de trois profils sol-végétation supplémentaires par année.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. Le suivi microbiologique des 103 points de prélèvement à l'échelle cantonale se poursuivra jusqu'au printemps, avec la finalisation du rapport de l'HEPIA sur la qualité et la biodiversité des sols. Le projet Résulterre continuera à analyser la teneur en matière organique dans les parcelles agricoles afin de renforcer les connaissances sur le lien entre pratiques agricoles et biodiversité du sol.

Parallèlement, l'élaboration de la stratégie Sols se poursuivra, avec la finalisation du plan d'actions incluant un axe dédié à la sensibilisation et à la communication autour du sol. Les formations destinées aux professionnels du terrain, notamment les paysagistes et architectes, se développeront, et les actions liées au tryptique Eau-Sol-Arbre seront préparées, notamment la fiche d'action sur la désimperméabilisation des sols en milieu urbain.

Les fosses expérimentales sur le site de l'HEPIA à Lullier seront suivies pour observer l'évolution de la flore et des sols, tout en alimentant les supports didactiques, dont le site Story Map Sols, destiné au grand public. Enfin, la cartographie cantonale des sols débutera à l'automne 2026 dans le cadre d'un projet intercantonal, permettant d'intégrer les données existantes et de compléter la connaissance sur la diversité des sols genevois.



## L2.1 - Identifier les incitations négatives et les éliminer

### Introduction

Les **incitations**, qu'elles soient **financières**, **légal**es ou **normatives**, exercent une influence majeure sur la biodiversité. Si certaines favorisent la transition écologique, d'autres, au contraire, **freinent la préservation des écosystèmes**. Les incitations financières négatives soutiennent parfois des projets dommageables ou faussent les prix du marché, entraînant une surexploitation des ressources naturelles. Les **cadres légaux** insuffisamment écologiques négligent le rôle des espèces et des écosystèmes, limitant la justice environnementale et la restauration des milieux dégradés. Enfin, les **normes techniques**, lorsqu'elles ne tiennent pas compte des besoins de la biodiversité, **ralentissent l'adoption de pratiques durables et génèrent des conflits** entre développement territorial et protection de la nature.

Dans ce contexte, le levier L2.1 vise à **identifier et éliminer ces incitations négatives** afin d'optimiser l'impact des politiques publiques sur la biodiversité et de faciliter une transition écologique cohérente et durable.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Evolution des bases légales cantonales sur la nature et le paysage	Prospection des éléments manquants et incitations négatives Liens avec UNIGE, création d'une cellule de réflexion			Evolution de la base légale	
Analyse des incitations favorisant et péjorant la biodiversité	Création d'un groupe de projet, adoption d'une méthodologie et choix des thématiques sur la base de la pré-analyse par la sous-commission Sites & Biotopes de la CCDB et collaboration avec la Cour des Comptes Développement de la grille transition écologique et climat	Evaluation des politiques publiques, analyse des incitations et subventions, élaboration de recommandations d'action, y compris des mesures transitoires, et consultation des publics cibles Analyse des nouveaux projets de loi d'investissement sous l'angle de la biodiversité avec la grille transition écologique et climat		Début de mise en oeuvre Analyse des nouveaux projets de loi d'investissement sous l'angle de la biodiversité avec la grille transition écologique et climat	
Intégration des actions dans les politiques publiques et les institutions	Renforcement des compétences en intégrant des référents biodiversité dans les différentes politiques publiques		Organisation de sessions de formation et sensibilisation		

### Résultats obtenus

Dans le cadre de la **révision du règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF)**, un projet de **modification des bases réglementaires** a été préparé en 2025 puis mis en consultation auprès de différents offices et services de l'administration cantonale. Ce processus se poursuit en 2026 avec une soumission du projet à la **commission consultative de la diversité biologique (CCDB)**, suivie d'une consultation élargie auprès des milieux concernés, notamment les **associations de protection de la nature** et les **acteurs de la construction**. La validation par le Conseil d'État est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2026.

En parallèle, un **premier travail de prospection** visant à identifier les incitations négatives influençant la biodiversité a été amorcé à la fin de l'année 2025.

Enfin, depuis **l'adoption de la motion 2909** le 30 août 2024, visant à évaluer les lois en cohérence avec le Plan climat cantonal, des outils ont été mis en place pour **renforcer l'intégration de la transition écologique et de la durabilité dans les projets de loi**. L'outil **EVITEC (Évaluation des investissements)** permet déjà d'identifier les projets d'investissement favorisant la transition écologique, tandis que l'outil **EDPL (Évaluation de la durabilité des projets de loi)** offre une analyse de durabilité. À partir du 30 juin 2026, **l'évaluation des projets de loi d'investissement (hors SIC)** sera obligatoire sous l'angle écologique, avec possibilité d'évaluer facultativement la durabilité et d'étendre cette évaluation à d'autres types de projets de loi sur une base volontaire. Au premier semestre 2026, une phase de test sera conduite sur trois à quatre projets de loi d'investissement représentatifs.



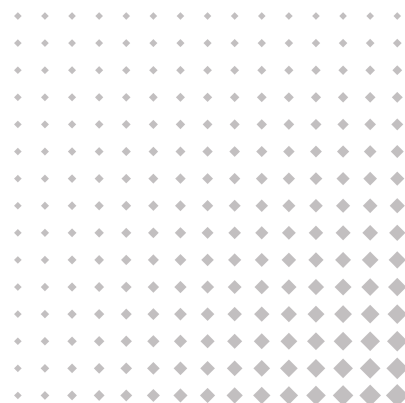
## L2.1 - Identifier les incitations négatives et les éliminer

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la poursuite du processus de révision du RPPMF constituera une étape clé, avec la soumission du projet à la CCDB, la consultation des milieux concernés et une validation par le Conseil d'État attendue au deuxième semestre de l'année 2026.

Le travail d'identification des incitations négatives influençant la biodiversité, amorcé fin 2025, sera poursuivi au cours de l'année 2026.

Par ailleurs, l'intégration des enjeux de transition écologique dans les politiques publiques sera renforcée avec la mise en œuvre progressive des outils d'évaluation, incluant une phase test au premier semestre 2026 et l'entrée en vigueur, dès le 30 juin 2026, de l'obligation d'évaluer les projets de loi d'investissement sous l'angle écologique.



## L2.2 - Garantir le "réflexe biodiversité" à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau Plan Directeur Cantonal 2050

### Introduction

Le **Plan Directeur Cantonal (PDCn)** constitue l'outil central de la planification territoriale à l'échelle cantonale et fixe le cadre des politiques sectorielles ayant une incidence sur le territoire. Sa **révision à l'horizon 2050** représente une opportunité majeure pour intégrer de manière transversale les enjeux liés à la biodiversité et à l'infrastructure écologique dans l'ensemble des processus de planification.

Le levier L2.2 vise ainsi à garantir la prise en compte systématique du « **réflexe biodiversité** » à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau PDCn, ainsi que dans les documents et procédures de planification qui en découlent, en cohérence avec les **orientations de la Stratégie Biodiversité Genève 2030** et de la **vision territoriale transfrontalière**.

### Actions prioritaires et planning de mise en œuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en œuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Elaborer des lignes directrices pour l'intégration de la biodiversité dans le PDCn	Développement et approbation des lignes directrices, du plan sectoriel et de la carte des espaces prioritaires (étape 1 du PDCn)	Intégration et promotion de ces éléments dans l'étape 2 du PDCn			
Intégrer les recommandations liées à la biodiversité dans tous les documents de planification	Mise à jour des documents Suivi et participation aux étapes clés				
Suivre et évaluer les actions mises en œuvre	Création d'indicateurs de suivi	Création d'indicateurs, suivi et évaluation			

### Résultats obtenus

En 2025, l'**élaboration et le développement des lignes directrices** pour l'intégration de la biodiversité dans le **PDCn** ont été engagés et se poursuivent en 2026, incluant la **planification de l'infrastructure écologique**.

Parallèlement, la **mise en œuvre du réflexe biodiversité** dans les documents de planification s'est traduite, en 2025, notamment par la **mise à jour de la directive interne OCT-OCGC** relative aux dossiers techniques de fin d'études préliminaires pour les infrastructures de transport (hors tramways). Cette révision, à laquelle l'OCAN a contribué, vise à **intégrer de manière systématique les thématiques environnementales** dans la pesée des intérêts et le choix de variantes. Elle introduit notamment le **Référentiel Biodiversité** et son outil associé comme cadre de référence pour le traitement des enjeux de biodiversité. Des tests préalables ont permis d'en valider la pertinence pour les projets d'infrastructures. La publication de la directive sera coordonnée avec celle du Référentiel Biodiversité.

Un **guide de conception** a été également élaboré en amont des études préliminaires des axes forts vélos (13 itinéraires) afin de définir un standard technique d'aménagement. Ce guide intègre les enjeux liés à l'arborisation et à la biodiversité, notamment à travers une check-list dédiée. Les projets font par ailleurs l'objet d'une évaluation via une étude environnementale stratégique (EES), fondée sur des critères validés par l'OCAN pour les thématiques concernées.

De plus, le **projet de tram tangentiel** constitue une première mise en œuvre « pilote » du Référentiel Biodiversité appliqué aux infrastructures. L'OCAN a contribué à la définition du cadrage environnemental en amont de l'étude, en participant à la rédaction d'une note de cadrage.



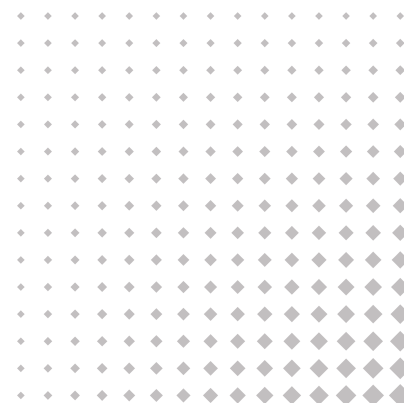
## L2.2 - Garantir le "réflexe biodiversité" à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau Plan Directeur Cantonal 2050

L'outil du **Référentiel Biodiversité** est mobilisé dans le cadre de l'EES pour le **diagnostic** et **l'évaluation des objectifs**, avec un accompagnement actif de l'OCAN auprès des mandataires et la mise à disposition de données issues d'une version provisoire de l'outil. L'étude préliminaire est en cours de finalisation.

Enfin, dans le cadre du **plan-guide de Cointrin**, la **biodiversité** et le **paysage** sont intégrés comme **dimensions centrales de la planification territoriale**. Cette étude vise à concilier densification urbaine et qualité environnementale, en s'appuyant sur un état des lieux de la biodiversité en milieu périurbain et une analyse des outils existants. Elle doit permettre d'améliorer la connaissance des valeurs écologiques et d'opérationnaliser les objectifs de conservation et de compensation. Le Référentiel Biodiversité y jouera un rôle structurant, en articulation avec les futures modalités de pilotage des projets urbains.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi, avec la poursuite de l'élaboration et du développement des lignes directrices pour la prise en compte de la biodiversité dans le PDCn, ainsi que l'intégration des recommandations liées à la biodiversité dans les documents de planification.



## L2.3 - Galvaniser les initiatives communales en faveur de la biodiversité

### Introduction

Un nombre croissant de communes genevoises adaptent leurs pratiques afin de **réduire les pressions sur la biodiversité**. Qu'elles soient impulsées par les élus ou portées par la population, ces initiatives – individuelles ou collectives – confirment le rôle clé des communes comme échelle pertinente d'intervention. Lors du premier Plan biodiversité (PB1), trois priorités avaient été définies : renforcer la biodiversité au niveau communal pour améliorer la résilience face aux dérèglements climatiques, promouvoir la trame noire afin de garantir des corridors d'obscurité favorables aux déplacements de nombreuses espèces, et sensibiliser la population pour valoriser la biodiversité et ses bienfaits.

Le **bilan de ces actions est positif** : de plus en plus de communes se sont dotées d'une stratégie biodiversité, d'un plan d'actions ou d'un diagnostic trame noire. Des formations sur la gestion différenciée et des ateliers ont accompagné ces démarches, soutenues par des outils cantonaux tels que la cartographie de l'infrastructure écologique, la carte de la trame noire ou le Référentiel biodiversité. Néanmoins, de nombreuses actions ont été menées de manière ponctuelle, sans toujours s'inscrire dans une vision coordonnée à long terme.

Dans cette perspective, le levier L2.3 vise à **renforcer et multiplier les initiatives communales**, en favorisant la **coordination entre communes, canton et acteurs du territoire**. Il s'agit notamment d'encourager toutes les communes à initier des actions grâce à des **subventions d'investissement dédiées au renforcement de l'infrastructure écologique**, d'intégrer davantage la biodiversité dans les programmes pluriannuels et les Plans Directeurs Communaux, de stimuler le partage d'expériences et de valoriser les actions existantes, ainsi que d'encourager des projets communs à l'échelle communale ou intercommunale.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Soutenir les actions des communes sur leur territoire	Mise en route du projet de loi d'investissement sur l'IE	Subventionnement des initiatives des communes			
Élargir les ateliers "Communes et climat" avec la thématique de la biodiversité	Évaluer la pertinence et la faisabilité avec les partenaires Participer à une 1 <sup>ère</sup> rencontre entre les partenaires	Pérenniser l'action			
Inviter les communes genevoises à s'engager dans les actions de communication biodiversité à venir	Contact avec les communes		Mise en oeuvre		
Tester l'idée d'une mascotte biodiversité ou d'un site naturel emblématique au niveau communal	Contact avec les communes		Mise en oeuvre		

### Résultats obtenus

En 2025, plusieurs avancées ont été enregistrées pour soutenir et renforcer les initiatives communales en faveur de la biodiversité.

Le **projet de loi d'investissement pour l'infrastructure écologique (PL IE)** a été adopté par le Conseil d'État en **avril 2025**, retravaillé en commission et transmis en plénière en novembre 2025 ; son traitement en plénière est prévu au premier trimestre de 2026.

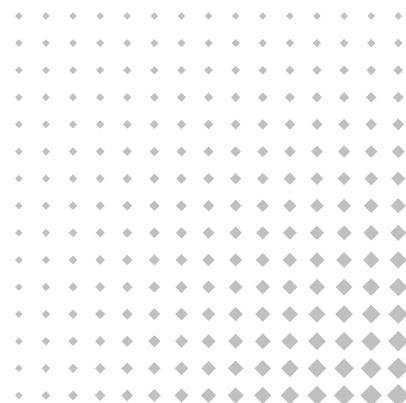
Dans le cadre de l'élargissement des **ateliers « Communes et climat »**, un atelier dédié à la biodiversité, intitulé « **Biodiversité, arborisation & planification** », a été organisé en **septembre 2025** pour renforcer les connaissances et inciter à l'action. Par ailleurs, un premier échange avec les communes a également eu lieu lors de cet atelier concernant les **actions de communication biodiversité** à venir et l'idée d'une mascotte ou d'un site naturel emblématique à l'échelle communale.

## L2.3 - Galvaniser les initiatives communales en faveur de la biodiversité

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. Le projet de loi d'investissement pour l'infrastructure écologique pourrait être traité en plénière au premier trimestre 2026 et permettrait éventuellement de soutenir concrètement les initiatives communales.

Les ateliers « Communes et climat » devraient être poursuivis afin de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la planification communale. Des échanges avec les communes pourraient également être organisés pour approfondir les actions de communication à venir et explorer l'idée d'une mascotte ou d'un site naturel emblématique au niveau communal.



## L2.4 - Accompagner les entreprises pour intégrer la biodiversité dans leurs modèles d'affaires

### Introduction

Dans le cadre de sa mission de soutien à un tissu économique dynamique et innovant, l'**Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI)** accompagne les **entreprises dans leurs transitions numérique et écologique**. Lors des précédentes démarches en matière de durabilité, une centaine d'acteurs économiques ont bénéficié de recommandations portant notamment sur les économies d'énergie et de matériaux, l'amélioration de la gouvernance et la réduction de l'empreinte carbone.

Avec le PB2 et la feuille de route départementale 2024-2028, cette dynamique a été élargie afin d'**intégrer explicitement les enjeux liés à la biodiversité**. Les entreprises, tout au long de leurs chaînes de valeur, peuvent avoir des impacts significatifs sur les écosystèmes et présenter des dépendances à la biodiversité, dans un contexte de renforcement du cadre réglementaire en matière de durabilité.

Dans cette perspective, le levier L2.4 vise à **sensibiliser et accompagner** les entreprises afin qu'elles identifient leurs **impacts, risques** et opportunités liés à la biodiversité, intègrent ces enjeux dans leur stratégie et leur reporting, et renforcent les collaborations et les échanges d'expériences au sein du tissu économique.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Mobiliser les entreprises en faveur de la biodiversité, avec un focus sur les PME, par ex. actions de communication, ateliers dédiés, formation, MOOC, pour les sensibiliser à la thématique, aux enjeux directs et à leur rôle et périmètre d'actions	Evaluer les modalités de mise en œuvre et les acteurs et réaliser un pilote	Déployer l'action à plus large échelle sur la base des résultats du pilote			
Adapter des outils existants qui intègrent la biodiversité pour accompagner les entreprises en matière de transition écologique, par ex. diagnostic biodiversité, guide des bonnes pratiques, label	Evaluer la faisabilité et les modalités pour faire évoluer le guide des achats responsables	Adapter le guide en intégrant le volet biodiversité	Communiquer et accompagner le déploiement du guide auprès des partenaires (associations professionnelles et entreprises)		
Développer et promouvoir les initiatives collectives, pour faire progresser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies, les activités et les documents de reporting des entreprises, et promouvoir les innovations et solutions basées sur la nature (p.ex. biomimétisme)	Evaluer les modalités d'intégrer un événement (ie. forum UICN, Env) et prendre part à un premier événement	Pérenniser l'action			
Ajouter un volet « biodiversité » dans les différents prix déjà existants, pour valoriser et récompenser des projets individuels ou collectifs	Identifier les prix annuels existants à l'attention des PME	Intégrer les enjeux de la biodiversité dans l'évaluation des prix liés à la durabilité (par ex. prix de l'innovation CCI, Open des entreprises, Explore, etc.)			
Sensibiliser les régies et les informer sur les bonnes pratiques/réflexes à adopter		Amorcer la sensibilisation des régies aux bonnes pratiques en faveur de la biodiversité			

### Résultats obtenus

En 2025, plusieurs avancées ont été réalisées pour mobiliser les PME en faveur de la biodiversité. Le développement d'une **formation en ligne** de type MOOC « **Nature et Entreprise** », développé par l'Office de l'économie et de l'innovation, a été lancé au printemps 2025 avec la partie dites techniques (sélection et développement des contenus pertinents), puis la conception des différents modules a débuté en août 2025. Cette formation en ligne a pour objectif de sensibiliser les entreprises aux enjeux de la biodiversité, à leur impact et aux actions concrètes qu'elles peuvent mettre en œuvre. Le déploiement de la formation est prévu pour le printemps 2026, et une **première évaluation de l'intérêt des entreprises** sera réalisée au second semestre 2026 pour mesurer son attractivité.

## L2.4 - Accompagner les entreprises pour intégrer la biodiversité dans leurs modèles d'affaires

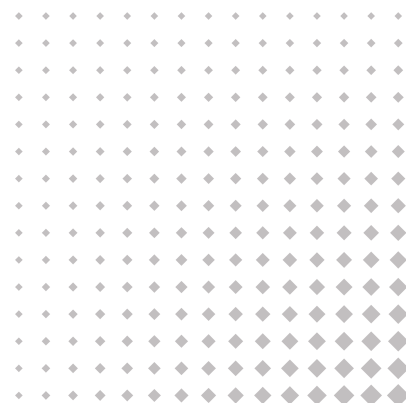
Parallèlement, une première discussion avec la DDC a été engagée en 2025 pour envisager l'**évolution du guide des achats responsables** et intégrer davantage la biodiversité dans les outils existants d'accompagnement des entreprises, tels que les diagnostics biodiversité, les guides de bonnes pratiques ou les labels. La suite du projet est prévue en 2026, avec un partage des évolutions potentiellement en 2027, sous réserve des budgets disponibles.

Dans le cadre du **développement des initiatives collectives** et de l'objectif de faire progresser la **prise en compte de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises**, un module dédié à la création d'un **Plan d'action Nature** a été intégré à la formation afin de permettre aux entreprises de mieux intégrer la biodiversité dans leurs stratégies et activités. D'autres initiatives seront étudiées selon les résultats de la formation en ligne.

Enfin, plusieurs **prix annuels** existants à l'attention des PME ont été identifiés, et des discussions sont en cours pour ajouter un volet « biodiversité », afin de valoriser et récompenser les projets individuels ou collectifs les plus pertinents

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. Le déploiement de la formation en ligne « Nature et Entreprise » est prévu au printemps, suivi d'une première évaluation au second semestre afin de mesurer l'appétence des entreprises pour cette formation. Le projet d'évolution du guide des achats responsables se poursuivra, avec l'objectif de faire évoluer les guides existants en 2026 et de partager les résultats en 2027, selon les budgets disponibles. Par ailleurs, les discussions sur l'ajout d'un volet « biodiversité » aux prix annuels destinés aux PME se poursuivent, afin de valoriser et récompenser les projets individuels ou collectifs identifiés.





## L3.1 - Renforcer une culture positive et un élan autour de la biodiversité

### Introduction

Face à la complexité du fonctionnement du vivant et aux effets des activités humaines sur la biodiversité, la manière de communiquer apparaît déterminante pour favoriser la compréhension et l'adhésion aux enjeux. Le bilan du PB1 a mis en évidence le besoin d'une **action ciblée** afin de **renforcer la compréhension des défis liés à la biodiversité** et **d'encourager une meilleure appropriation par la population**. Pour que la biodiversité devienne une préoccupation partagée, le récit proposé doit faire écho à la réalité quotidienne et donner du sens aux actions menées.

En cohérence avec la **Feuille de Route du département du territoire**, le levier L3.1 vise à promouvoir une culture positive autour de la biodiversité et des services écosystémiques, afin de favoriser l'adhésion et le passage à l'action. Il s'agit d'identifier des comportements cibles, individuels et collectifs, et de définir des modalités de communication permettant de renforcer concrètement le lien entre la population et cet enjeu, en complément des activités déjà en place.

Trois enjeux structurent cette démarche : **sensibiliser le grand public** à la valeur intrinsèque de la biodiversité et à ses bénéfices directs sur la santé, le climat, la qualité de l'air et le bien-être ; **analyser les comportements par public cible** afin d'identifier des leviers d'action favorisant la mobilisation et le passage à l'action, en synergie aussi avec des campagnes existantes à l'échelle cantonale ou nationale ; et enfin, **approfondir la compréhension des mécanismes de changement de comportement** grâce à la participation à des projets de recherche menés avec l'Université de Genève, portant sur la valorisation publique de la biodiversité et sur la pluralité des valeurs liées à la nature.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Etablir une action de communication sur la compréhension des enjeux	Identification des enjeux et publics, et élaboration des messages		Mise en oeuvre		
Inciter au passage à l'action	Identification des comportements et leviers d'action		Mise en oeuvre et intégration de la biodiversité dans les actions de communication sur d'autres thématiques		
Alimenter les projets "Understanding and promoting public biodiversity valuation and engagement" et "SwissNatureValues"	Participation aux études	Participation aux études et mise en oeuvre			

### Résultats obtenus

En 2025, le canton a lancé un guichet "**+ de Nature chez moi**" sur le site "*1001 sites nature en ville*" et mené plusieurs **actions de promotion** sur les réseaux sociaux, notamment via Instagram et LinkedIn, en mettant l'accent sur les bénéfices de la nature en ville et les actions possibles.

Des **actions ponctuelles** ont été réalisées sur les réseaux sociaux autour des **bons comportements en campagne**, des **bons réflexes avec les jeunes animaux**, ainsi que **l'opération autour des chats sylvestres** rappelant les enjeux. Des **panneaux d'information** ont été placés dans le Vallon de l'Allondon et la Haute-Seymaz.

De **nouvelles fiches** ont été publiées sur le site *dansmaNature.ch* autour des rivières, présentant les enjeux de gestion. Des **balades** ont été proposées pour partir à la découverte des sites naturels à Genève. Le site a évolué pour mettre en avant les **prestations (oasis de fraîcheur, évasion urbaine) qu'apporte la biodiversité**.

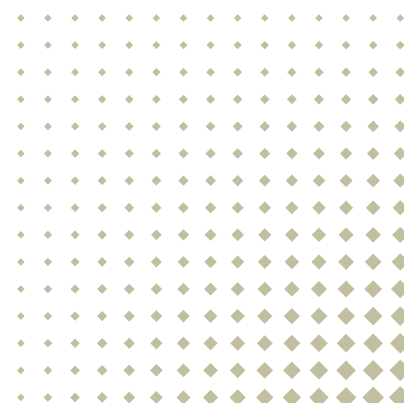
Enfin, concernant le volet recherche, le projet « **Understanding and promoting public biodiversity valuation and engagement** » a été accepté par le FNS. Deux doctorantes ont débuté leurs travaux en décembre 2025, tandis que le projet « **Swiss Nature Values** » n'a pas été retenu.



## L3.1 - Renforcer une culture positive et un élan autour de la biodiversité

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra selon le planning établi. Les premiers travaux du projet FNS « Comprendre et promouvoir la valorisation et l'engagement du public en faveur de la biodiversité » seront lancés au cours du premier trimestre 2026.





## L3.2 - Renforcer les liens sensibles et émotionnels de la population genevoise avec la biodiversité locale par l'immersion dans la Nature

### Introduction

La nature constitue une source essentielle de vie, de bien-être et d'émerveillement, et l'être humain, qui en fait partie, en dépend directement. Dans un contexte où les comportements inadéquats et les atteintes à la biodiversité se multiplient, et où la société se déconnecte progressivement du Vivant, la **sensibilisation à la nature** reste une priorité. Le PB1 a déjà permis de valoriser les richesses de la biodiversité locale et d'informer la population sur les comportements à adopter pour la respecter.

Le PB2 vient compléter cette approche en mettant l'accent sur **l'immersion de la population dans les milieux naturels** du bassin de vie genevois, qu'il s'agisse de forêts, prairies, lacs, cours d'eau, zones urbaines ou rurales. Cette immersion vise à **renforcer le lien émotionnel et sensible** avec la nature et à favoriser une prise de conscience du lien essentiel qui unit l'être humain à son environnement.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes sont envisagés : **renforcer et pérenniser l'accès au terrain sans compromettre la tranquillité des milieux naturels, développer la sensibilisation sur les liens entre biodiversité et santé**, notamment l'importance d'une eau saine, et **élargir l'approche culturelle par des projets Art-Nature**. La création éventuelle d'un nouvel espace d'accueil du public, dédié à ces activités et événements, pourrait compléter ces mesures et offrir une plateforme concrète pour favoriser la rencontre entre la population et la biodiversité.

### Actions prioritaires et planning de mise en oeuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en oeuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibilisation aux milieux naturels, ruraux et urbains, présents sur le canton	Organisation et coordination de sorties sur le terrain tout au long de l'année, dans divers types de milieux naturels, ruraux ou urbains. Publics adultes ou enfants				
Sensibilisation sur le lien entre la biodiversité, notre santé physique et mentale, et notre bien-être	Organisation d'événements et de sorties sur le thème Eau/Biodiversité-Santé et coordination. Diffusion et vulgarisation du rôle de la biodiversité dans la santé physique et mentale				
Sensibilisation à la nature au travers d'activités artistiques et culturelles	Constitution d'un groupe d'évaluation de projets artistiques avec définition des critères d'attribution. Sélection des projets et suivi. Mise en place à terme d'un lieu d'accueil pour des événements Art-Nature				

### Résultats obtenus

En 2025, les activités de sensibilisation au contact direct des milieux naturels ont été menées avec dynamisme par les différents acteurs de la sensibilisation nature à Genève.

Près de **30'000 personnes** ont pu être sensibilisées aux différents enjeux en lien avec les milieux naturels du canton, à travers des **excursions**, des **conférences** ou d'**événements tout public**. Au niveau scolaire, plus de **12'000 élèves** ont participé à des **ateliers**, incluant des activités en classe, dans les centres nature et en immersions sur le terrain. Les actions ont combiné observation scientifique, approche sensorielle et expériences artistiques, favorisant la compréhension des enjeux de biodiversité et le lien émotionnel avec la nature.

Ces initiatives confirment la poursuite et le renforcement des liens entre la population genevoise et la biodiversité locale, en favorisant à la fois la transmission de connaissance et de l'émotion par l'immersion directe sur le terrain. Par ailleurs, les discussions sont en cours pour développer le **projet Art-Nature**, qui constituera une action prioritaire du levier et permettra d'ouvrir une nouvelle approche pour sensibiliser le public et renforcer le lien émotionnel avec la nature.

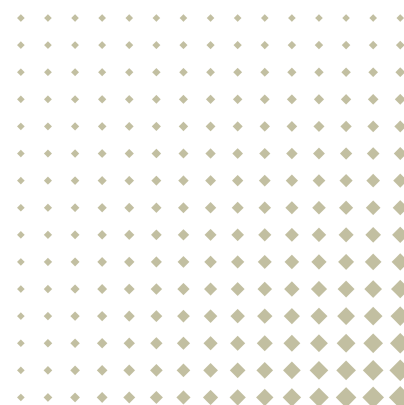


## L3.2 - Renforcer les liens sensibles et émotionnels de la population genevoise avec la biodiversité locale par l'immersion dans la Nature

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. Les activités de sensibilisation pour le tout public et les scolaires réalisées par les différents partenaires seront maintenues, tout en explorant de nouvelles approches pour renforcer l'immersion dans la nature et le lien émotionnel avec la biodiversité.

Parallèlement, le projet Art-Nature continuera d'être développé, ouvrant de nouvelles opportunités pour combiner approche artistique et découverte de la nature et toucher un public plus large.





## L3.3 - Renforcer l'éducation et la formation à la biodiversité dans les établissements scolaires et professionnels

### Introduction

L'ancrage de l'éducation et de la formation dans le PB1 a permis de mettre en évidence et de valoriser le rôle essentiel de l'école pour transmettre les enjeux liés à la biodiversité. Plus de **60 % des 21 actions inscrites dans le premier plan ont été réalisées ou partiellement mises en œuvre**, ce qui démontre l'intégration progressive de la thématique dans les programmes. De nombreux établissements ont ainsi lancé avec succès des réflexions et actions concrètes sur les thématiques environnementales, dont la biodiversité.

Dans le cadre du PB2, l'objectif est d'**étendre et d'ancrer dans la durée des approches d'éducation à la durabilité** dépassant les projets ponctuels et les engagements individuels. Le concept adopté vise à intégrer la biodiversité dans l'éducation à la durabilité tout en mettant en lien les besoins sociaux et économiques avec la préservation des seuils environnementaux, permettant ainsi de doter les élèves, apprenties et apprentis des connaissances et compétences nécessaires pour contribuer de manière éclairée aux transitions sociales, économiques et environnementales.

Cette approche se traduit par la mise en évidence de **l'éducation à la biodiversité dans les plans d'études et les programmes**, la **proposition de ressources et d'activités pédagogiques** sur la biodiversité genevoise, la **mise en place de formations continues spécifiques** et la **diffusion de pratiques exemplaires** au sein des établissements, dans une perspective d'approche institutionnelle globale.

### Actions prioritaires et planning de mise en œuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en œuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Mettre à disposition les ressources existantes sur la biodiversité genevoise pour l'enseignement de la biodiversité et créer des ressources et séquences pédagogiques	Créer des ressources pédagogiques sur la biodiversité genevoise Faciliter et valoriser l'accès à des publications de référence sur la biodiversité genevoise et suisse				
Enseigner la biodiversité par des activités concrètes dans la nature pour favoriser le lien des élèves avec celle-ci	Poursuivre le déploiement des "sorties nature" sur le terrain Poursuivre le déploiement d'animations in-situ / ex-situ proposées par des spécialistes (naturalistes, biologistes, etc.) en coordination avec le DT. Renforcer le développement et l'étude d'espaces favorisant la biodiversité par les élèves aux abords des établissements scolaires				
Former le corps enseignant à l'enseignement de la biodiversité et aux enjeux liés à la durabilité	Proposer des formations continues en lien avec la biodiversité (utilisation des ressources et séquences pédagogiques, sorties sur le terrain, espaces favorisant la biodiversité, enjeux liés à la durabilité, ...)				

### Résultats obtenus

En 2025, plusieurs actions ont contribué au renforcement de l'éducation et de la formation à la biodiversité dans les établissements scolaires.

Les « sorties nature » destinées aux 5P ont concerné **150 classes**, soit environ **3000 élèves**, chaque classe participant à deux sorties. Au cycle d'orientation, des sorties pour les classes de 9e ont été proposées aux enseignantes et enseignants de biologie avec l'accompagnement d'un naturaliste. Neuf sorties ont été organisées dans ce cadre (hors initiatives menées directement par le corps enseignant). La majorité des activités de terrain en biologie se concentre en 9e, année durant laquelle les thématiques d'écologie sont principalement abordées.

Des ateliers pédagogiques ont été dispensés par des partenaires externes notamment des associations actives dans la sensibilisation à la nature, auprès de plus de 20 000 élèves des 3 degrés d'enseignement.

## L3.3 - Renforcer l'éducation et la formation à la biodiversité dans les établissements scolaires et professionnels



Ces interventions prennent des formes variées : animations en classe, à proximité de l'école ou au sein de sa commune, visites de centres Nature (ex Pointe à la Bise, Berges de Vessy, Vallon de l'Allondon, Pavillon Plantamour, Bois de la Bâtie, ..) ou au Bioparc ainsi que des sorties en forêt ou au bord de cours d'eau. Cette liste n'est pas exhaustive, certaines animations suivies par le corps enseignant n'étant pas répertoriées.

Par ailleurs, les classes de l'enseignement primaire (cycle 1 et 2) ont été abonnées à la revue **La Salamandre**, et disposent d'un accès à son site pédagogique. Une **séance d'information** intitulée Des outils pédagogiques pour faire entrer la nature à l'école a accompagné le déploiement de cette revue à l'échelle du canton. De nombreuses ressources pédagogiques sont régulièrement mises à disposition du personnel enseignant et annoncées par le biais du bulletin hebdomadaire de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Plusieurs **formations continues** ont été proposées au corps enseignant. Elles ont notamment porté sur : les espaces favorisant la biodiversité autour des écoles, avec le suivi écologique d'un étang, la culture et l'utilisation de plantes médicinales, ainsi que la gestion des espaces naturels dans le canton de Genève. D'autres formations ont abordé la permaculture, le statut juridique des animaux, la Smart City, la réalisation de projets dans le domaine de la durabilité ou encore la fresque du climat. Des **formations en établissement**, centrées sur des approches de terrain ont complété ce dispositif.

Un **groupe de travail** a été constitué pour développer des **ressources pédagogiques** sur la biodiversité genevoise pour les élèves du secondaire I. Huit milieux naturels ont été sélectionnés et une méthodologie de choix des espèces a été définie, avec une première sélection pour les milieux humides. Une collaboration a été engagée avec le DT, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Jardin botanique de Genève. Des « **fiches espèces** », **activités pédagogiques** et **guides didactiques** sont en cours d'élaboration. Une première séquence sera testée à la rentrée 2026 dans le cadre d'une phase pilote.

De **nombreux aménagements favorables à la nature** ont été réalisés aux abords des établissements (étangs, micro-forêts, vergers, nichoirs, hôtels à insectes, etc.), certains avec le soutien du programme Nature en ville.

Plusieurs **projets de végétalisation de préaux** sont en cours. Une dizaine d'établissements primaires participent au projet « Cour verte » et, au secondaire, le projet « Cool City Écoles » est en développement. Un premier projet pilote associant des élèves a été lancé au CO de la Golette en 2025. Des **formations spécifiques** sont proposées chaque année pour accompagner le corps enseignant dans ces démarches. Un **document d'appui à la création d'espaces favorables à la biodiversité** est en préparation.

Au CFPNE, les **15 actions** engagées dans le PB1 ont été reconduites (lutte biologique, gestion différenciée, suppression des herbicides, etc.). Depuis 2025, un **partenariat** avec les SIG et l'OCBA vise à réduire la consommation d'eau et à optimiser l'arrosage des cultures.

Enfin, au cours de l'année scolaire 2024–2025, plus de **500 personnes** ont pris part aux « Zooms Métiers verts » organisés par l'OFPC. Un quiz intitulé « **Mon métier pour l'avenir de la planète** », présentant plus de **135 professions**, a été proposé à plus de 1 300 visiteurs lors de l'exposition cité-métiers.ch en novembre 2025, et a également servi de support lors d'ateliers destinés aux élèves du secondaire I.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, sous réserve du vote des budgets demandés, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. Les dispositifs existants, qui ont démontré leur pertinence, seront maintenus et consolidés, notamment les activités de terrain, les partenariats, la mise à disposition de ressources pédagogiques ainsi que les formations continues du corps enseignant. Le développement de ressources sur la biodiversité genevoise se poursuivra, avec une phase pilote prévue à la rentrée 2026. Les projets d'aménagement favorables à la biodiversité dans et autour des établissements seront renforcés, de même que les actions de sensibilisation aux métiers en lien avec la durabilité. Enfin, en fonction des moyens disponibles, des développements complémentaires pourront être envisagés afin d'ancrer durablement ces démarches dans une approche institutionnelle globale.



## L3.4 - Assurer un monitoring et des données de qualité pour suivre l'évolution de la biodiversité cantonale

### Introduction

Le développement des systèmes d'informations et du numérique à l'État offre à l'OCAN de nouvelles opportunités pour améliorer la qualité de ses données et de ses indicateurs. Les travaux menés dans le PB1 n'ont pas permis de définir un indicateur unique de la biodiversité, et plusieurs pistes restent à explorer, qu'il s'agisse d'indicateurs simples ou d'indicateurs basés sur certaines populations d'espèces. L'objectif est de disposer d'**indicateurs fiables** pour suivre **les effets des actions** mises en œuvre et rendre compte de **l'état de santé de la biodiversité genevoise**.

Pour cela, des données de base à jour et de qualité sont indispensables. La Loi sur la géoinformation cantonale (**LGéo-GE**), validée en 2024, instaure un catalogue de données d'intérêt cantonal et garantit leur suivi. L'OCSIN met également en place une communauté de spécialistes pour accompagner la production d'indicateurs et de tableaux de bord.

Dans le PB2, les réflexions se poursuivent avec le « **groupe indicateurs** » et les acteurs du Département pour identifier les indicateurs les plus pertinents, harmoniser les données et mutualiser les ressources. La **carte des milieux naturels** reste un outil clé et son évolution sera suivie via un cercle d'utilisateurs. La réorganisation de l'OCAN a permis en outre la création d'un secteur SI centralisé pour soutenir la transition numérique et le développement d'outils adaptés, y compris l'exploration de solutions basées sur l'intelligence artificielle pour traiter et analyser les données.

### Actions prioritaires et planning de mise en œuvre

Actions prioritaires	Planning de mise en œuvre				
	2025	2026	2027	2028	2029
Effectuer un inventaire et une évaluation des monitorings existants	Inventaire	Analyse	Décisions sur la suite à donner, ajustements		
Identifier un indicateur cantonal de la biodiversité et des effets des mesures	Exploration des pistes		Tests (faisabilité, résultats et diffusion via des tableaux de bord)		
Identifier les indicateurs de biodiversité d'intérêt cantonal et national	Préciser les indicateurs		Alimenter les bases de données (OCSTAT, OFS)		
Maintenir la qualité des données de base	Descriptif du modèle de données, du mode de gestion et de la métadonnée pour l'ensemble des couches, mises au catalogue des données d'intérêt cantonal et maintien de ces informations				
Assurer la qualité, le maintien et le développement de la carte des milieux naturels	Pérennisation des financements Création du cercle "couverture du sol"	Participation au cercle des utilisateurs et à la mise en place des synergies et des optimisations de mise à jour avec les différents Office participant au cercle			
Recherche prospective sur l'utilisation de l'IA et du deeplearning	Recherche de partenaire, projet de recherche et valorisation des données				

### Résultats obtenus

Une **analyse des monitorings** déjà en place a été menée, en 2025, avec le sous-groupe dédié aux indicateurs. Ce travail a permis d'identifier les acteurs et les partenaires qui maintiennent ces monitorings et crée des indicateurs sur la biodiversité. Plus d'une **centaine d'indicateurs** ont été répertoriés. Parmi ceux-ci, trois ont été relevés comme les plus pertinents, faciles à entretenir et communicables. Il s'agit de : **l'imperméabilité du sol**, la **naturalité des milieux** et la **taille de la maille effective** (indice de fragmentation du territoire).

Concernant un **indicateur cantonal de la biodiversité**, plusieurs recherches ont été menées au niveau européen et suisse pour trouver le chiffre unique qui permet de suivre l'évolution de la biodiversité. Les nombreuses dimensions et thématiques que cela englobe rend la création de ce chiffre difficile. Les travaux sont donc toujours en cours pour définir cet indicateur global capable de suivre l'évolution de la biodiversité et les effets des mesures mises en œuvre.



## L3.4 - Assurer un monitoring et des données de qualité pour suivre l'évolution de la biodiversité cantonale

De plus, pour le maintien de la qualité des données de base, les **données d'intérêt cantonal** ont été définies conformément à la législation (LGéo-GE), garantissant leur qualité et leur portée juridique. Elles constituent un jeu de référence indispensable pour la production d'indicateurs et le suivi des actions.

Enfin, dans le cadre des cercles des utilisateurs du SITG, un **cercle couverture du sol** a été créé en 2025, réunissant les gestionnaires des zones bâties (DIT) et des zones naturelles (OCAN). La première séance a eu lieu en avril 2025. Ce groupe vise la création d'une **carte unique de la couverture du sol**, intégrant des informations détaillées de chaque Office responsable d'une thématique de la couverture du sol, tel que l'OCAN pour les surfaces naturelles et agricole, l'OCEau pour les rivières et cours d'eau, la DIT pour les surfaces bâties et l'application de l'ordonnance OMO.

Une poursuite des recherches est également prévue en 2026 pour assurer la pérennisation des financements et garantir la continuité ainsi que la mise à jour de ces données car elles sont à la base de nombreuses autres données et analyses du territoire tel que l'infrastructure écologique.

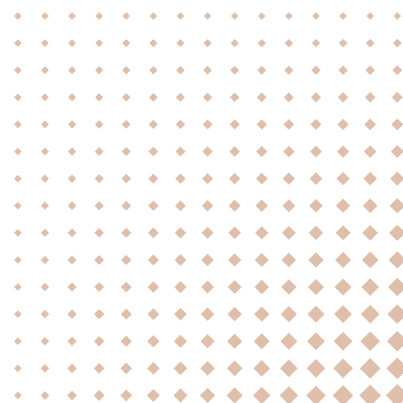
Le maintien et l'amélioration de la qualité des données de base seront renforcés, en s'appuyant sur la gouvernance issue de la législation et sur le renforcement de la documentation des données inscrites dans le catalogue cantonal.

Enfin, le cercle couverture du sol continuera ses travaux pour finaliser le socle commun de la carte de couverture du sol et une poursuite des recherches est également prévue pour assurer la pérennisation des financements, la continuité et la mise à jour de ces données.

Parallèlement, un début de recherche prospective sera lancé sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et du deeplearning pour le suivi de la biodiversité, incluant la recherche de partenaires, le lancement de projets de recherche et la valorisation des données existantes. Cette recherche permettra notamment d'explorer comment ces technologies pourraient contribuer à évaluer prospectivement l'impact des variantes de planification et des projets sur l'infrastructure écologique et la biodiversité.

### Perspectives et prochaines étapes

En 2026, la mise en œuvre des actions se poursuivra conformément au planning établi. Les travaux sur l'inventaire et l'évaluation des monitorings existants continueront afin d'affiner les propositions d'indicateurs pertinents, notamment l'imperméabilité du sol, la naturalité et la taille de la maille effective. La définition d'un indicateur cantonal unique de la biodiversité et des effets des mesures sera poursuivie, tout comme l'identification des indicateurs d'intérêt cantonal et national.



# Indicateurs

Indicateur	Type d'indicateur	Source	Description	Unité de mesure	Fréquence	Orientation souhaitée	État 2025	Cible 2030
Taux d'imperméabilisation du canton	Contexte	CJB	Taux d'imperméabilisation du canton, calculé à partir de la carte OTEMO version décembre.	%	Annuelle	▼	22.06*	n/a
Taux d'urbanisation du canton	Contexte	OFS	<a href="#">Lien</a>	ha	Tous les 8 ans	≠▲	10149 (état 2020)	n/a
Indice de naturalité du canton	Contexte	CJB	Indice moyen de naturalité du canton, calculé à partir de la carte des milieux naturels	indice	Annuelle	≠▼	2.1559	n/a
Évolution de la population du canton (pression sur les milieux et les espèces)	Contexte	OCSTAT	<a href="#">Lien</a>	#d'individus	Annuelle	≠▲	530246 (état 2025)	n/a
Perception de la biodiversité par la population	Contexte	SCI : Sondage MIS- TREND	Pourcentage de l'échantillon répondant "très important" ou "assez important" à la question "La biodiversité regroupe l'ensemble des milieux naturels, des espèces d'animaux et de plantes et de la diversité génétique. Conserver la biodiversité nécessite des efforts. Compte tenu de cela, pensez-vous que préserver la Biodiversité à Genève est ... ? "	%	Occasionnelle	▲	93 (état 2023)	100
Évaluation de l'accueil du public dans les forêts du canton	Contexte	OCAN	Étude de fréquentation quantitative Analyse de résultats finaux de mesures par Ecocompteurs sur 19 sites forestiers : Total des passages sur les 19 sites / an	# de passages	Occasionnelle	≠▲	689260	n/a
Nombre de lampadaires supprimés ou modifiés	Moyen	OCAN	Somme des lampadaires requalifiés dans le cadre du projet de loi Infrastructure Écologique	# de lampadaires	Annuelle	▲	57	n/a

# Indicateurs

Indicateur	Type d'indicateur	Source	Description	Unité de mesure	Fréquence	Orientation souhaitée	État 2025	Cible 2030
Montant des investissements publics mobilisés dans le cadre du projet de loi Infrastructure Écologique	Moyen	O CAN	Somme des montants alloués à des crédits d'étude et à des subventions d'investissement dans le cadre du projet de loi Infrastructure Écologique (état 2024 = 0)	Mio CHF	Annuelle	▲	0	50
Nombre de partenaires mobilisés (communes, associations, entreprises, etc.) dans le cadre du projet de loi Infrastructure Écologique	Moyen	O CAN	Somme des entités (offices de l'État de Genève, communes, établissements publics autonomes, entreprises, associations, privés) bénéficiant de subventions d'investissement ou d'un crédit d'étude et d'investissement dans le cadre du projet de loi Infrastructure Écologique (état 2024 = 0)	# d'entités	Annuelle	▲	0	200
Nombre de classes de 5P pouvant effectuer au moins deux sorties nature par an	Moyen	DIP	Nombre de places pour deux sorties nature disponibles annuellement pour les classes de 5P	# de classes	Annuelle	▲	150	250
Nombre d'établissements publics autonomes intégrant la biodiversité dans leur convention d'objectifs	Moyen	O CAN	Pourcentage des conventions d'objectifs des établissements publics autonomes qui intègrent la biodiversité et déclinent au moins un objectif concret relatif à la biodiversité	%	Annuelle	▲	78	100
Nombre d'incitations néfastes pour la biodiversité analysées	Moyen	O CAN	Analyse se basant sur la méthodologie utilisée par Gubler et al. Au niveau fédéral	# d'incitations	Annuelle	▲	0	n/a
Investissements publics dans la remise à ciel ouvert de la Drize	Moyen	OCEAU	Investissements publics, en millions de francs, dans la remise à ciel ouvert de la Drize (secteur Etoile-Boissonnas) : Investissements destinés à la gestion de la ressource et des risques liés aux eaux superficielles	Mio CHF	Annuelle	▲	17.42	n/a

# Indicateurs

Indicateur	Type d'indicateur	Source	Description	Unité de mesure	Fréquence	Orientation souhaitée	État 2025	Cible 2030
Surface des zones renaturées via le projet de loi Infrastructure Écologique	Moyen	OCAN	Somme des surfaces des milieux naturels créés ou requalifiés dans les cadre du projet de loi Infrastructure Écologique (état 2024 = 0)	m2	Annuelle	▲	0	50000
Nombre de sites et projets "Nature en Ville"	Moyen	OCAN	Somme des projets publiés sur le site 1001sitesnatureenville (www.1001sitesnatureenville.ch)	# de projets	Annuelle	▲	151	450
Nombre de passages à faune créés	Moyen	OCAN	Somme des passages à faune et mesures d'assainissement des structures artificielles piégeant la faune créés dans les cadre du projet de loi Infrastructure Écologique (état 2024 = 0)	# de passages	Annuelle	▲	0	50
Indice d'hémérobie dans les projets financés par le projet de loi Infrastructure Écologique	Résultats	OCAN	Calculé à partir de la carte des milieux naturels	Indice	Annuelle	▲	n/a	3
Fragmentation des habitats	Résultats	CJB	Taille de la maille effective calculée à partir de la carte OTEMO version décembre	m <sup>2</sup>	Annuelle	▲	165'805.1 (état 2023)	n/a
Nombre de sources lumineuses dans l'infrastructure écologique	Résultats	OCAN	Source état fin 2021 (telescope) + mise à jour 2025	# de sources lumineuses	Annuelle	▼	2495	0
Part du territoire contribuant au maintien et/ou au renforcement de l'Infrastructure Écologique	Résultats	OCAN	<a href="#">Lien</a>	%	Annuelle	▲	22.4	30
Part des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité II ou en réseaux	Résultats	OCAN	Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	%	Annuelle	▲	52.7	60% (cible 2028)

# Indicateurs

Indicateur	Type d'indicateur	Source	Description	Unité de mesure	Fréquence	Orientation souhaitée	État 2025	Cible 2030
Nombre de projets créés en zone agricole	Résultats	OCAN	Décompte du nombre de projets créés en zone agricole avec l'appui de l'OCAN (arbres, haies, ZHUM, vergers, etc.) - sont comptés comme "projets" : chaque arbre planté (y compris vergers), chaque haie (quelle que soit sa taille) et chaque mare	# de projets	Annuelle	▲	471	500
Évolution de la biologie des sols	Résultats	OCEV	Analyse microbienne sur les 103 points de la campagne GEOS	#d'individus	Tous les 5 ans	▲	Premiers résultats au printemps 2026	n/a
Évolution de la qualité des sols	Résultats	OCEV	Test de la structure des sols selon VESS (89 parcelles)	Valeur VESS	Tous les 5 ans	▲	moyenne 1.8	moyenne < 1.8
Part des élèves de 5P qui ont fait au moins une sortie nature	Résultats	DIP	Proportions de classes de 5P (sur un total de 250 classes) ayant bénéficié d'une sortie nature dans l'année écoulée	%	Annuelle	▲	52.8	100
Étiages de l'Aire et de la Drize	Résultats	OCEAU	Débit moyen le plus faible de l'année sur une période de 7 jours. Valeur annuelle pour l'Aire aux stations Pont de l'Autoroute et Pont-Rouge et pour la Drize à la station Grange-Collomb	l/s	Annuelle	▲	Aire autoroute : 12.3 Aire Pont-Rouge : 31.1 Drize : 4.3	n/a
Évolution de l'état écologique des cours d'eau	Résultats	OCSTAT	Part des stations de mesure des cours d'eau avec un indice biologique global normalisé (ICBH) de "bon" à "très bon"	%	Annuelle	▲	49	n/a
Prise en compte des invertébrés dans les politiques sectorielles.	Résultats	OCAN	Nombre de fiches intégrées et mises en œuvre dans les différentes politiques sectorielles.	%	Annuelle	▲	63%	100%
Succès des programmes de réintroduction	Résultats	OCAN	Proportion des différents projets de réintroduction avec un statut "objectif atteint" ou "objectif partiellement atteint"	%	Annuelle	▲	67%	100%